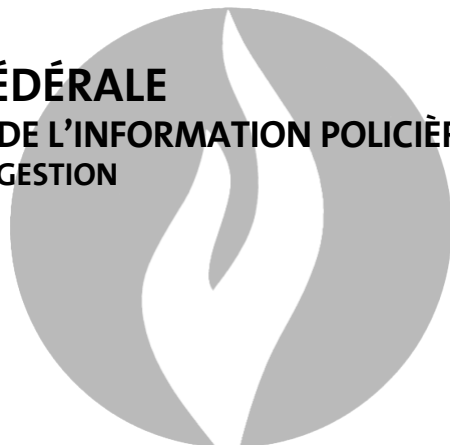


**POLICE FÉDÉRALE**

**DIRECTION DE L'INFORMATION POLICIÈRE OPÉRATIONNELLE**  
**DONNÉES DE GESTION**



## **MONITEUR DE SÉCURITÉ 2009**

# **Analyse de l'enquête pour la Province du Brabant wallon**

**Isabelle VAN DEN STEEN**  
**Ellen VAN DEN BOGAERDE**  
**Annelies DE BIE**

**sous la direction de**  
**Patrizia KLINCKHAMERS**  
**Marc VANDENDRIESSCHE**



## **Table des matières**

<i>Table des matières</i>	3
<i>Introduction</i>	5
<i>Chapitre 1: Méthodologie de l'enquête</i>	6
1.1. L'échantillonnage	6
1.2. Taux de participation à l'enquête en Brabant wallon	6
1.3. Profil des répondants du Brabant wallon	7
<i>Chapitre 2: Les problèmes de quartier</i>	9
2.1. Les problèmes de quartier dans la Province du Brabant wallon	9
2.2. Evolution temporelle des problèmes de quartier dans le Brabant wallon	10
<i>Chapitre 3: L'insécurité</i>	11
3.1. Le sentiment d'insécurité en Province de Brabant wallon	11
3.2. Les comportements d'évitement en Province de Brabant wallon	12
3.3. Le risque estimé d'être victime en Province de Brabant wallon	14
3.4. Possession d'un moyen de défense en Province de Brabant wallon	16
<i>Chapitre 4: La victimisation</i>	17
4.1. Les délits contre les ménages en Province de Brabant wallon	17
4.2. Les délits contre les personnes en Province de Brabant wallon	19
4.3. Signalement et déclaration	21
4.3.1. Le Moniteur de sécurité, un indicateur du chiffre noir	21
4.3.2. Délits contre les ménages	21
a) Signalement	22
b) Déclaration	23
4.3.3. Délits contre les personnes	24
a) Signalement	24
b) Déclaration	25
<i>Chapitre 5: Dernier délit</i>	26
5.1. Service de police contacté	26
5.2. Satisfaction suite au contact policier	27
<i>Chapitre 6: Les contacts entre la population et les services de police en dehors d'une victimisation en Province de Brabant wallon</i>	28
6.1. Fréquence des contacts	28
6.2. Satisfaction des citoyens à l'égard des contacts avec les services de police	28
<i>Chapitre 7: Le fonctionnement des services de police en Province de Brabant wallon</i>	30
7.1. Appréciation globale du fonctionnement policier en Province de Brabant wallon	30

<b>7.2. Les raisons du bon travail des services de police</b>	<b>31</b>
<b>7.3. Les raisons du mauvais travail des services de police</b>	<b>32</b>
<b>7.4. Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier</b>	<b>33</b>
<b>7.5. L'appréciation de la qualité du travail lors de l'exécution des différentes tâches policières</b>	<b>34</b>
<b>7.6. L'agent de quartier</b>	<b>35</b>

## Introduction

Le présent rapport a pour objet de restituer les principaux résultats de l'enquête de population *Moniteur de sécurité 2008-2009* réalisée au cours du premier semestre de l'année 2009 pour la Province du **Brabant wallon**. Le Moniteur de Sécurité est une enquête réalisée auprès de la population à la demande du Ministre de l'Intérieur. Cette enquête a été lancée et suivie par le service Données de Gestion de la Direction de l'information policière opérationnelle de la Police fédérale. La collecte des données a été réalisée par Significant GfK, bureau d'études de marchés externe et indépendant.

Il s'agit de la septième édition de l'enquête au niveau fédéral. Dès lors, les résultats sont dans l'ensemble comparables dans le temps. Le questionnaire du Moniteur de sécurité, depuis son origine en 1997, n'a pas subi de modifications profondes susceptibles d'avoir une influence sur la comparabilité. Ainsi, il est permis de dresser un aperçu des tendances à travers les années (1997-2009).

Le Moniteur de sécurité comporte des questions relatives aux problèmes de quartier, au sentiment d'insécurité, à la victimisation et à la plainte, aux contacts citoyens/services de police, au fonctionnement des services de police et aux caractéristiques personnelles du répondant.

Les résultats de l'enquête font l'objet de différents rapports de tableaux, à savoir le rapport fédéral, le rapport comparatif (fédéral, régions, provinces, typologie des communes, typologie des zones de police), le rapport au niveau des arrondissements judiciaires et les rapports locaux (zones de police, communes). Les résultats analysés dans ce rapport sont issus du rapport comparatif.

Le présent rapport a pour objet de restituer les grandes tendances des résultats du Moniteur de sécurité 2009 à l'échelle de la Province du Brabant wallon et de montrer les différences statistiquement significatives entre 1997 et 2009.

Le premier chapitre de ce rapport est consacré à l'échantillonnage, aux taux de réponse et au profil des répondants.

Le corps du rapport est composé de six chapitres abordant chacun une des grandes thématiques de l'enquête, à savoir: les problèmes de quartier, l'insécurité, la victimisation et les contacts des victimes avec les services de police, l'appréciation de l'intervention des services de police lors du dernier délit, les contacts entre les citoyens et les services de police, et enfin le fonctionnement des services de police.

## **Chapitre 1: Méthodologie de l'enquête**

### **1.1. L'échantillonnage**

L'échantillon concerne la population belge de 15 ans et plus. Afin de garantir une représentativité maximale, le ménage a été tiré au hasard au sein de l'annuaire téléphonique. Pour préserver le caractère aléatoire du tirage, lors du contact téléphonique, le répondant a été choisi selon la méthode de «la date d'anniversaire» (la personne interrogée au sein du ménage est celle qui fêtera en premier son anniversaire). La composition de cet échantillon est issue de deux sources: les moniteurs locaux d'une part et des enquêtes réalisées spécifiquement pour le niveau fédéral d'autre part.

Les critères de sélection des répondants ont été établis d'avance par pré-stratification en tenant compte de la distribution de la population (15 ans et plus) dans les différentes régions, provinces et typologies des communes. Les répondants ont ensuite été sélectionnés au hasard au sein de ces entités. En fonction de ces répartitions, le poids total des 36.948 personnes composant l'échantillon fédéral des individus à interroger en 2009 a été déterminé pour chacune de ces entités territoriales et réduit à 12.000.

En outre, l'échantillon fédéral a aussi fait l'objet d'une post-stratification selon les catégories d'âge et de sexe. Cette post-stratification a été réalisée au niveau de la province et de la typologie des communes. Cette post-stratification est utile lorsque certains groupes de population sont sous- ou surreprésentés dans l'échantillon de répondants interrogés.

Dans la Province du Brabant wallon, 1057 ménages ont été interrogés. Selon le même principe de post-stratification, ce chiffre a été réduit à 408 après pondération.

### **1.2. Taux de participation à l'enquête en Brabant wallon**

Pour les 1057 interviews téléphoniques du Moniteur de sécurité 2009 réalisées dans la Province du Brabant wallon, 1836 numéros ont été utilisés dont 218 n'ont pas donné lieu à une communication (pas de réponse, répondeur et téléphone occupé). Connaissant le nombre de refus (455) et celui en cours d'interview (15), nous pouvons calculer le taux de participation. En 2009, ce taux de participation en Brabant wallon est de 69%, ce qui est un taux élevé pour une enquête téléphonique. Il se situe au-dessus de la moyenne nationale qui est de 63% de participation. La participation est fortement encouragée par l'envoi d'une lettre d'introduction officielle, signée par le gouverneur de la province, aux répondants potentiels. La mise à disposition d'un numéro vert pour les répondants potentiels leur permet de vérifier l'authenticité de l'enquête et de demander des compléments d'information la concernant.

$$\text{Taux de participation} = \frac{\text{nombre d'enquêtes réalisées}}{\text{nombre d'enquêtes réalisées} + \text{refus de participer}}$$

<b>Contact</b>	<b>1618</b>
Nombre d'enquêtes réalisées	1057
Rendez-vous (retéléphone plus tard)	11
Refus de participer (ferme, par échappatoire, d'être écouté)	453
Refus de participer durant l'interview	15
Refus de participer par téléphone	2
Ni francophone, ni néerlandophone	2
Incapacité physique	44
Absent durant la période des enquêtes	34
<b>Pas de contact</b>	<b>218</b>
Pas de réponse	154
Répondeur	54
Tél. occupé	10
<b>Total</b>	<b>1836</b>

Fig.: Nombre de contacts téléphoniques réalisés pour effectuer les 1057 enquêtes du Moniteur de sécurité 2009 dans la Province du Brabant wallon. Sur cette base, le taux de réponse à l'enquête peut être calculé: il est de 69%.

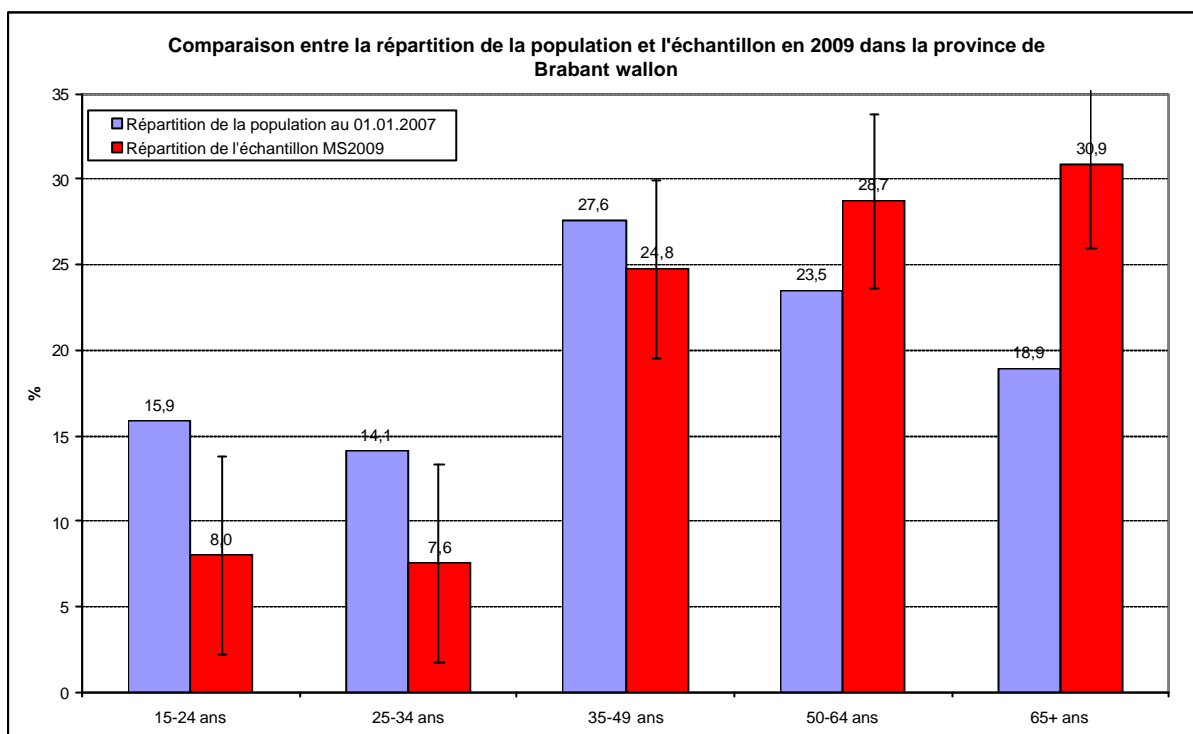
Le profil des personnes refusant de participer à l'enquête correspond aux personnes âgées (plus de 65 ans), aux femmes, aux personnes n'exerçant pas de travail rémunéré et ne possédant pas de diplôme ou possédant un diplôme de l'enseignement primaire.

### **1.3. Profil des répondants du Brabant wallon**

La répartition de l'échantillon a été comparée à la répartition réelle de la population de la province selon les catégories d'âge et de sexe. La répartition entre hommes et femmes dans l'échantillon est proche de celle de la répartition de la population.

La catégorie d'âge la mieux représentée est la classe des 35-49 ans. Les catégories d'âge les moins représentées sont les classes les plus jeunes, 15-24 ans et 25-34 ans, qui disposent probablement plus souvent d'un GSM et ne sont plus abonnés à une ligne fixe. A l'inverse, les catégories d'âge les plus élevées (50-64 ans et plus de 65 ans) sont surreprésentées dans l'échantillon.

Une pondération selon l'âge et le sexe des répondants, appelée post-stratification, est utilisée pour faire face à ces différences de répartition. Ceci signifie qu'un poids - plus ou moins grand - est alloué à chaque répondant selon que la catégorie (âge et sexe) à laquelle il appartient est sous- ou surreprésentée dans l'échantillon.



*Fig.: Répartition de la population et de l'échantillon de la Province du Brabant wallon selon les catégories d'âge. La taille totale de la population est de 301.504 personnes de 15 ans et plus.*



## Chapitre 2: Les problèmes de quartier

### 2.1. Les problèmes de quartier dans la Province du Brabant wallon

Parmi les problèmes de quartier abordés, trois problématiques touchent plus particulièrement les citoyens de la Province du Brabant wallon: il s'agit de la vitesse non adaptée au trafic (72%), des cambrjolages (69%) et de la conduite agressive dans la circulation (64%). La plupart des citoyens interviewés considèrent ces trois situations comme «tout à fait» ou «un peu» problématiques. Elles sont aussi, au niveau fédéral, considérées comme les plus problématiques, toutefois dans une moindre importance (respectivement 65%, 53% et 45%).

Ces trois problèmes ne sont pas les seuls à interpeller les gens. En effet, il ne faut pas négliger les autres problématiques considérées comme importantes par les citoyens. Trois autres problématiques sont considérées comme un problème par 40 à 50% des citoyens interrogés: les nuisances sonores causées par le trafic (50%), les objets qui traînent dans la rue (46%) et les autres formes de nuisance sonore (39%). Les autres problèmes de quartiers sont considérés comme problématiques par 20 à 35% des citoyens.

Divers problèmes sont considérés comme plus importants à l'échelle de la Province du Brabant wallon qu'au niveau fédéral. C'est le cas des trois principaux problèmes de quartier mais aussi des nuisances sonores causées par le trafic, des autres formes de nuisance sonore, des nuisances causées par des jeunes, de la destruction de cabines téléphoniques et d'abribus et des vols de voitures. À l'inverse, le vol de vélos semble moins problématique dans le Brabant wallon qu'au niveau fédéral.

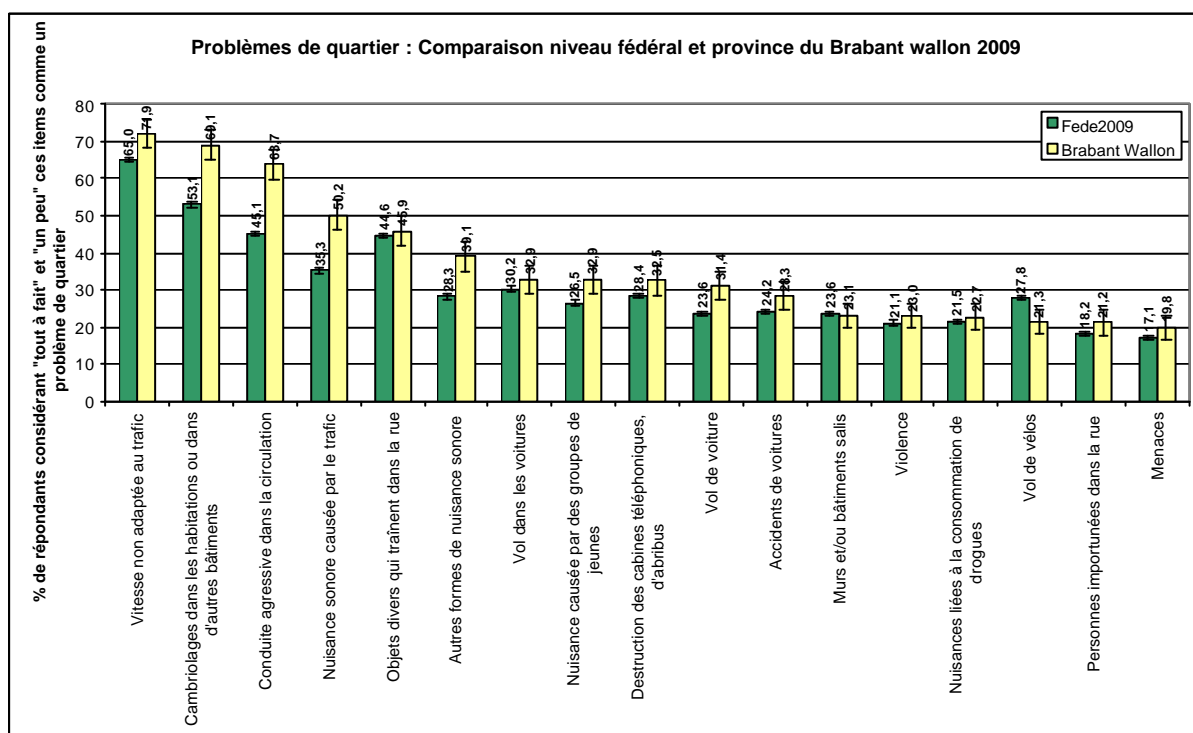


Fig.: Les problèmes de quartier en 2009, mis en parallèle avec les résultats du pays. Le graphique regroupe les réponses «tout à fait» et «un peu» à la question: «Ressentez-vous les faits ou situations suivants comme un problème dans votre quartier?» Les problèmes de quartier sont classés par ordre décroissant d'importance (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG.qrt A.1. à A.17.).

## 2.2. Evolution temporelle des problèmes de quartier dans le Brabant wallon

Entre 2006 et 2009, une hausse a été constatée pour divers problèmes de quartier. Les plus importants sont : autres formes de nuisance sonore (de 31% à 39%) et destruction de cabines téléphoniques et d'abribus (de 25% à 33%). Les problèmes de quartier, des objets divers qui traînent dans la rue, des nuisances causées par des groupes de jeunes, des accidents de voitures et des personnes importunées dans la rue connaissent une augmentation un rien plus légère d'environ 5 %.

Deux évolutions statistiquement significatives à la baisse sont également à relever par rapport à 2006 en Brabant wallon. Il s'agit des vols dans les voitures (de 40 à 33%) et de la conduite agressive dans la circulation (de 69% à 64%).

Lorsqu'on considère l'évolution de 2000 à 2009, on constate une tendance à la baisse pour certains problèmes de quartier comme le vol de et dans les voitures. À l'inverse, plus de citoyens considèrent les nuisances sonores causées par le trafic comme plus problématiques que précédemment. Deux des trois problèmes de quartier les plus importants – la vitesse non adaptée au trafic et les cambriolages – connaissent une certaine stabilité quant à l'importance accordée par les citoyens entre 2004 et 2009. Le troisième – la conduite agressive – connaît une tendance à la baisse depuis 2004.

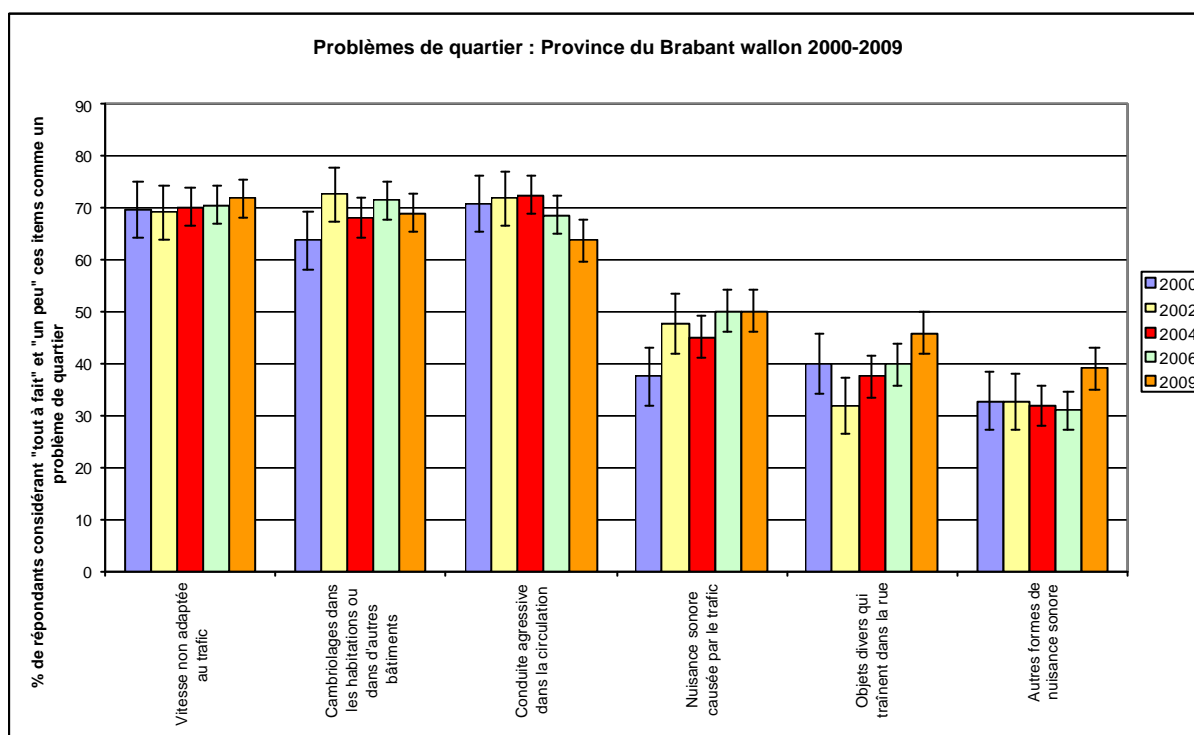


Fig.: Les problèmes de quartier (sélection). Comparaison 2000, 2002, 2004, 2006 et 2009. Les années 1997 et 1998 ne sont pas reprises sur le graphique car la fréquence de ces problèmes était demandée à l'époque ; les résultats ne sont donc pas comparables. Le graphique regroupe les réponses «tout à fait» et «un peu» à la question: «Ressentez-vous les faits ou situations suivants comme un problème dans votre quartier?» Les problèmes de quartier sont classés par ordre décroissant d'importance pour l'année 2009 (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG.qrt A.1. à A.17.).

## Chapitre 3: L'insécurité

### 3.1. Le sentiment d'insécurité en Province de Brabant wallon

Après avoir connu une stabilisation de la proportion de personnes interviewées qui se sentent «toujours» et «souvent» en insécurité entre les années 1998 et 2002, le sentiment d'insécurité connaît une augmentation statistiquement significative entre 2002 et 2006. Une hausse apparaît de nouveau en 2009: 7,3% des habitants du Brabant wallon déclarent se sentir «toujours» ou «souvent» en insécurité.

Entre 1998 et 2002, la proportion de personnes interrogées se sentaient moins en insécurité en Province de Brabant wallon que dans le reste du pays. À partir de 2004, le pourcentage de gens «toujours» et «souvent» en insécurité atteint celui du niveau fédéral.

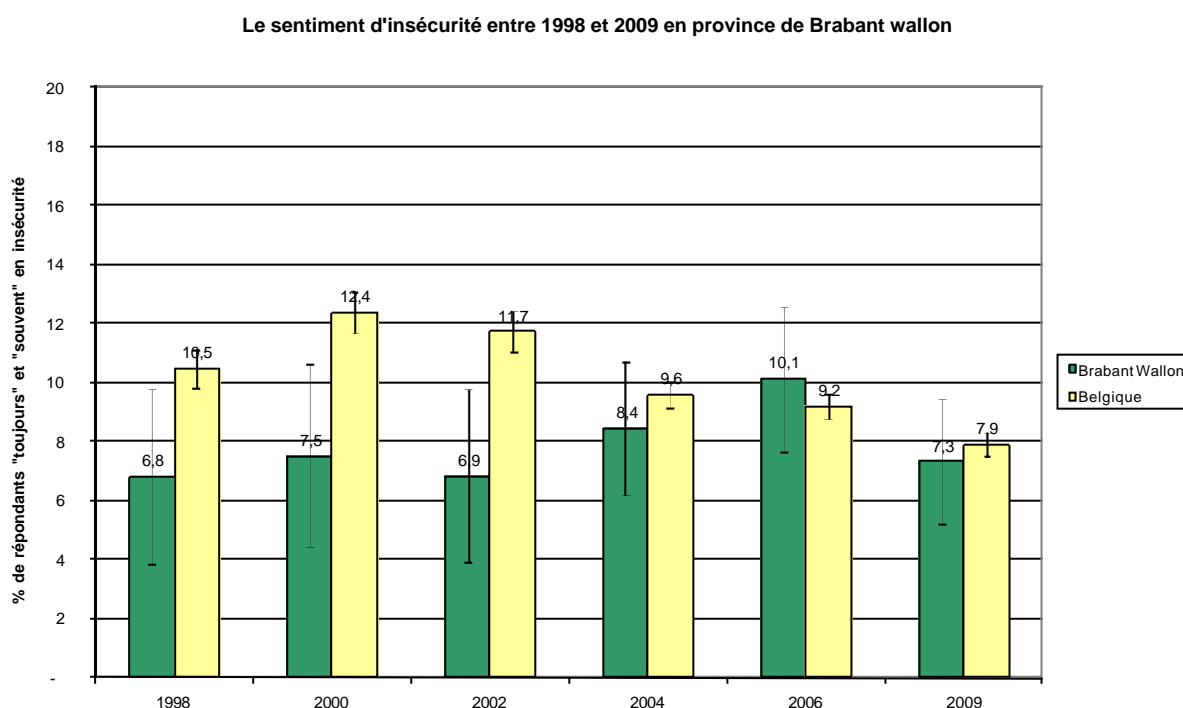


Fig.: Le sentiment d'insécurité. Comparaison 1998, 2000, 2002, 2004, 2006 et 2009.

Question générale quant au sentiment d'insécurité: «Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité? Est-ce toujours, souvent, parfois, rarement ou jamais?» (intervalle de confiance à 90%, Table: CG. ins A.).

### 3.2. Les comportements d'évitement en Province de Brabant wallon

Comme nous avons pu le voir dans le point précédent, l'analyse et l'évolution du sentiment d'insécurité peuvent être appréhendées au travers de la question générale relative au sentiment d'insécurité «Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité?». Cette approche est complétée par 6 autres questions sur le comportement d'évitement:

- éviter certains lieux de sa commune de résidence parce qu'on ne trouve pas cela sûr
- éviter d'ouvrir à des inconnus parce qu'on ne trouve pas cela sûr
- mettre des objets de valeur dans un endroit estimé plus sûr que sa maison
- éviter de partir de la maison quand il fait noir
- éviter de laisser ses enfants quitter la maison (enfants de moins de 15 ans)
- éviter de prendre les transports en commun (nouvel article depuis 2008/2009)

Comportement d'évitement : Comparaison niveau fédéral et province de Brabant wallon 2009

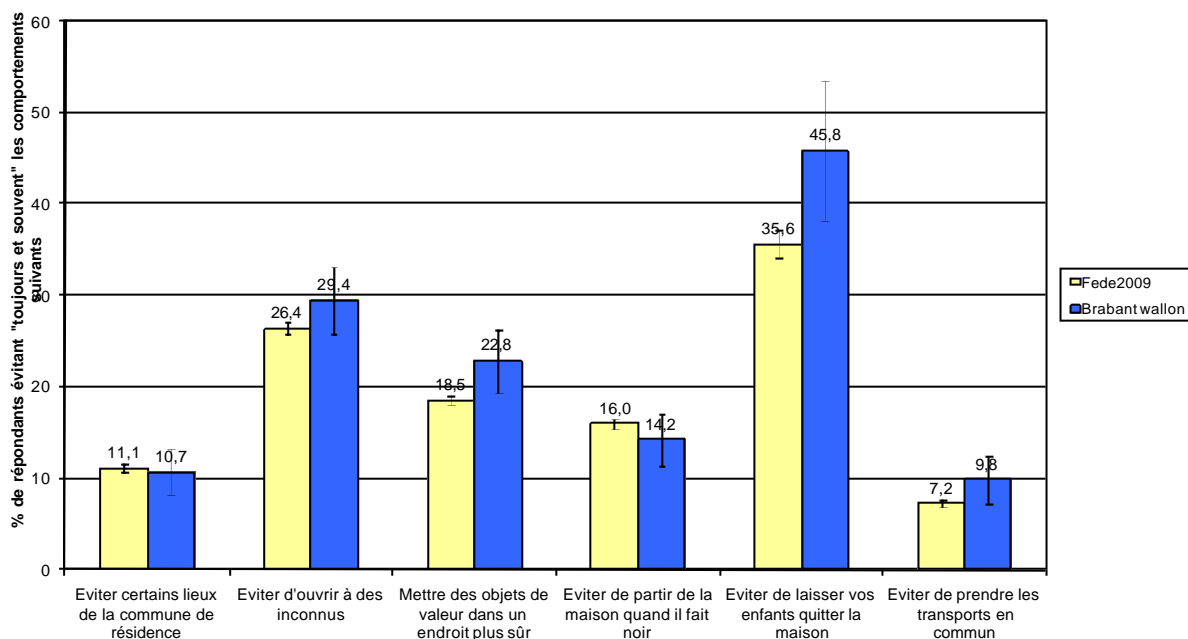
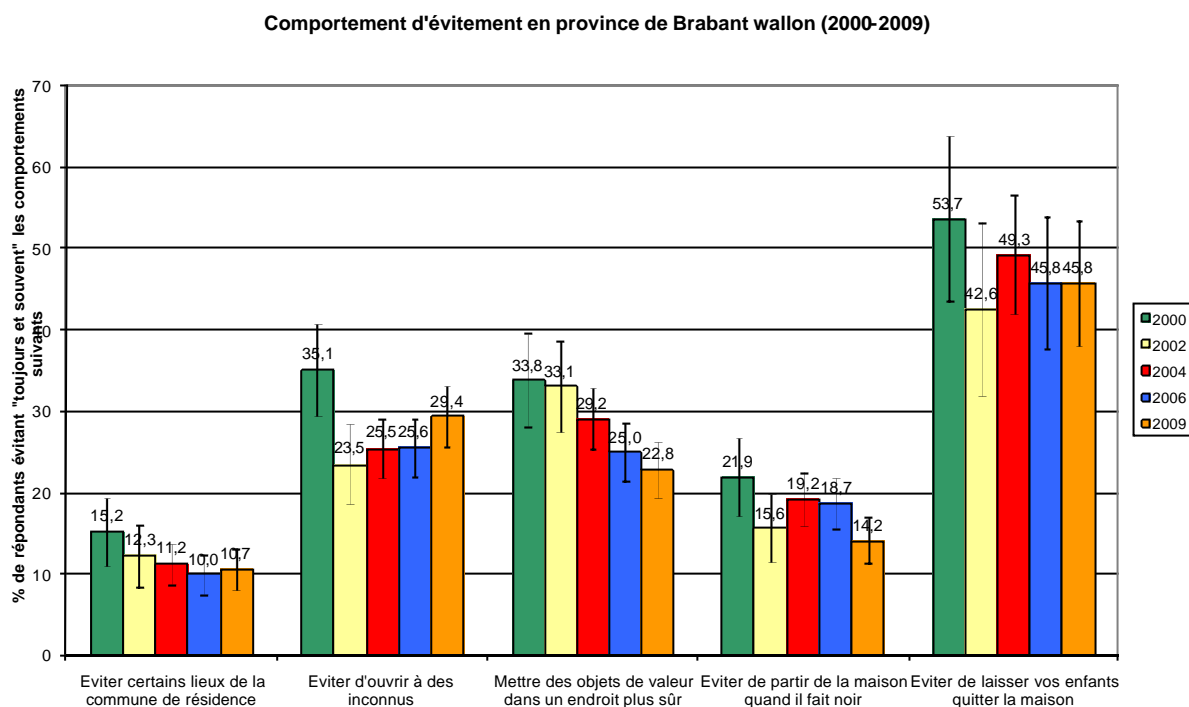


Fig.: Comportements d'évitement. Le graphe reprend la somme des réponses «toujours» et «souvent» aux 6 questions. Comparaison entre le niveau fédéral et provincial (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG. ins B.1 à B.5.).

Des résultats au niveau de la Province du Brabant wallon, il ressort que les répondants interrogés optent plus ou moins fréquemment pour un type de comportement d'évitement selon sa nature. 46% des citoyens qui ont des enfants évitent «toujours» ou «souvent» de laisser leurs enfants quitter la maison. 29% de tous les citoyens du Brabant wallon évitent «toujours» ou «souvent» d'ouvrir à des inconnus tandis que 23% mettent des objets de valeur dans un endroit sûr. Les autres comportements d'évitement sont moins importants : 14% évitent de quitter la maison lorsqu'il fait noir et encore 11% évitent certains lieux de la commune de résidence. La nouvelle question concernant les transports en commun touche environ un dixième des répondants du Brabant wallon qui évitent «toujours» ou «souvent» de prendre les transports en commun parce qu'ils estiment que ce n'est pas sûr.

Les pourcentages observés en Province de Brabant wallon, pour les six comportements d'évitement, sont proches du niveau fédéral, à l'exception du fait d'éviter de laisser ses enfants quitter la maison, de même que de placer des objets de valeur dans un endroit plus sûr.



*Fig.: Comportements d'évitement. Le graphe reprend la somme des réponses «toujours» et «souvent» aux 5 questions (le fait d'éviter de prendre les transports en commun n'est pas repris dans le graphique car c'est un nouvel article en 2009).. Comparaison 2000, 2002, 2004, 2006 et 2009. Les années 1997 et 1998 ne sont pas reprises sur le graphique car les questions étaient posées différemment (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG. ins B.1 à B.5.).*

Par rapport à 2006, il y a une baisse en ce qui concerne le fait d'«éviter de partir de la maison quand il fait noir» (de 19% en 2006 à 14% en 2009). Par contre, «éviter d'ouvrir à des inconnus» a augmenté (de 26% en 2006 à 29 % en 2009). En ce qui concerne les autres comportements d'évitement, il n'y a pas eu d'évolution significative entre 2006 et 2009.

En ce qui concerne l'évolution temporelle, c'est essentiellement le fait de mettre des objets de valeur dans un endroit considéré plus sûr que sa maison qui connaît une tendance à la baisse (autour de 33% en 2000 et 2002, mais 23% en 2009).

### 3.3. Le risque estimé d'être victime en Province de Brabant wallon

L'approche sur l'insécurité est complétée par des questions portant sur le risque estimé d'être victime de certains délits:

Au cours des 12 prochains mois, quel risque estimez-vous:

- que votre ménage a d'être victime d'un cambriolage avec vol?
- courir d'être victime de violence physique ou de menace de violence physique?
- courir d'être victime d'un vol sans violence ou menace de violence?
- courir d'être victime d'un délit dans la circulation par exemple un accident, un délit de fuite, une agression dans la circulation, etc.?

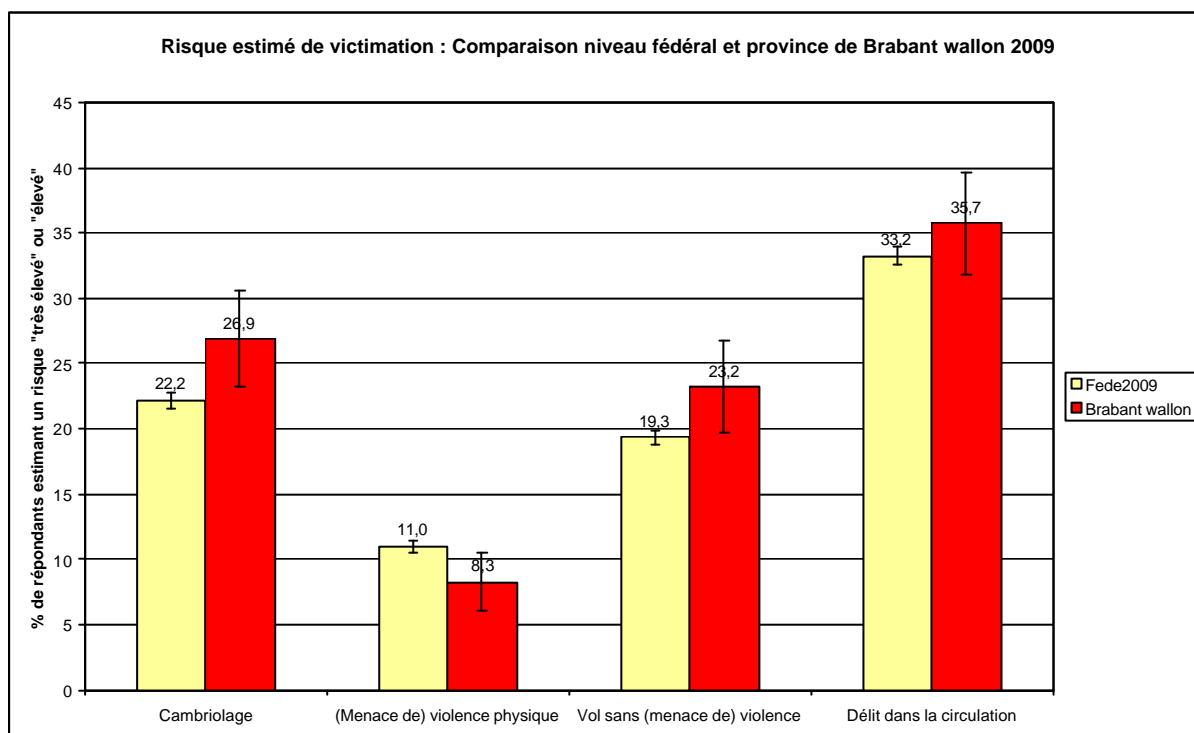


Fig.: Comparaison du risque estimé d'être victime entre le niveau fédéral et provincial, regroupement des catégories «très élevé» et «élevé» de risque estimé (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG. ins C.1 à C.4).

Interrogés sur le risque d'être victimes de quatre délits – cambriolage, (menace de) violence physique, vol sans (menace de) violence, délit dans la circulation – les délits dans la circulation (ex. délit de fuite, agression dans la circulation, ...) sont considérés comme le risque le plus élevé. 36% des citoyens interrogés considèrent un délit dans la circulation comme un risque (très) élevé. Le risque d'être victime d'un cambriolage (27%) et le vol sans (menace) de violence (23%) semble également perçu comme problématique par environ un citoyen sur quatre. Enfin, la (menace de) violence physique est moins évaluée comme un risque (8,3%).

En comparant avec le niveau fédéral, on se rend compte que le pourcentage de citoyens estimant être victimes d'un cambriolage au cours des 12 prochains mois est plus élevé en Brabant wallon (27% contre 22% au niveau du pays), il en va de même pour le vol sans violence (23% contre 19%). À l'inverse, on estime que le risque de victimisation concernant la (menace de) violence physique est moindre dans le Brabant wallon (8,3% contre 11%).

Le risque d'être victime d'un délit dans la circulation est appréhendé avec la même importance par les citoyens de la Province du Brabant wallon et du pays.

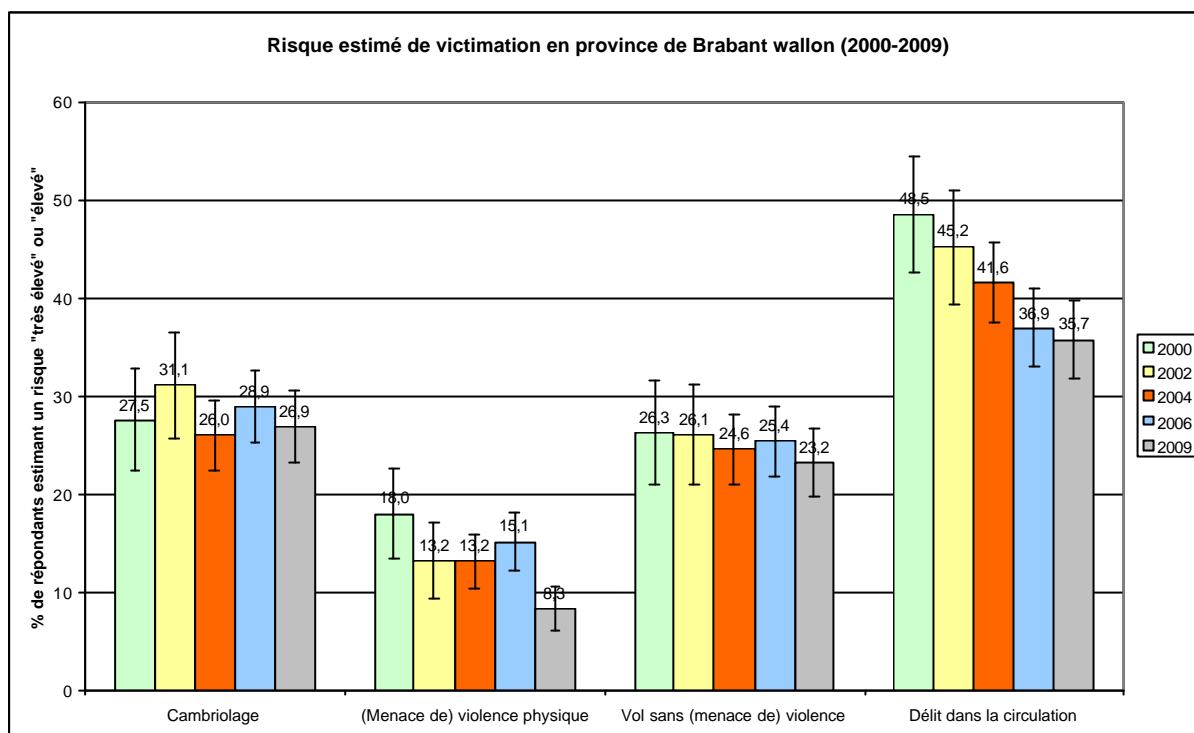


Fig.: Évolution du risque estimé d'être victime entre 2000 et 2009, regroupement des catégories «très élevé» et «élevé» de risque estimé (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG. ins C.1 à C.4). Ce n'est qu'à partir de 2000 que les questions portant sur le risque estimé d'être victime de certains délits ont complété le module du sentiment d'insécurité. La comparaison avec les années 1997 et 1998 n'est donc pas réalisable.

Par rapport à 2006, les citoyens du Brabant wallon estiment que le risque est moindre (de 15% à 8,3%) en 2009 d'être victime de (menaces de) violence physique. Pour tous les autres délits qui ont fait l'objet d'une question, on relève un statu quo entre 2006 et 2009.

En termes d'évolution, les vols sans (menace de) violence présentent une certaine stabilité au cours du temps. Il en va de même pour les cambriolages. À l'inverse, les citoyens estiment de moins en moins élevé le risque d'être victime d'un délit dans la circulation (passant de 48,5% en 2000 à environ 36% en 2006-2009). C'est néanmoins la problématique qui touche le plus les citoyens.

### 3.4. Possession d'un moyen de défense en Province de Brabant wallon

Le module «insécurité» reprend également une question relative à la possession d'un moyen de défense.

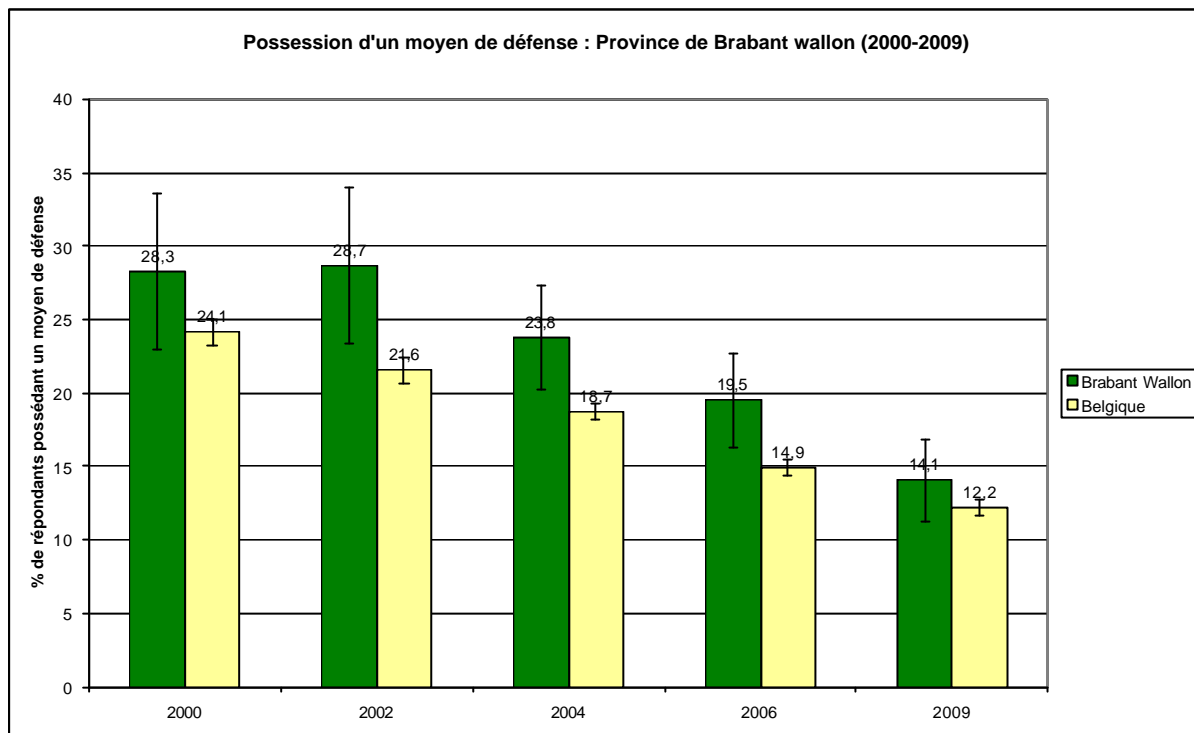


Fig. Pourcentage de personnes répondant posséder un moyen de défense en 2000, 2002, 2004 2006 et 2009 (intervalle de confiance à 90%, Table: CG. ins D.).

La diminution de la possession d'un moyen de défense rencontrée à l'échelle du pays est aussi observée pour la Province du Brabant wallon entre 2000 et 2009 mais de manière moins directe. En effet, après une période de stabilité entre 2000 et 2002 (28% des citoyens de la Province du Brabant wallon déclaraient posséder un moyen de défense) ce n'est qu'à partir de 2004 qu'une diminution s'amorce pour atteindre **14%** de déclarations en 2009. Ce qui représente une baisse significative par rapport à 2006 (19,5%).

Il apparaît également que le pourcentage de citoyens de la Province du Brabant wallon qui possèdent un moyen de défense (14%) est proche de celui de la Belgique (12%) en 2009.



## Chapitre 4: La victimisation

Ce module traite des pourcentages de victimisation. Une distinction a été effectuée entre deux grandes catégories de délits: les délits contre les ménages et les délits contre les personnes. Ces deux types de délits sont repris dans les deux sections suivantes de cette partie.

### 4.1. Les délits contre les ménages en Province de Brabant wallon

Les délits contre les ménages englobent la victimisation des membres du ménage ainsi que les infractions à l'encontre d'un bien du ménage. Le répondant a été interrogé sur un délit dont lui-même ou un membre du ménage a été victime au cours des douze derniers mois. Les délits contre les ménages repris sont: les tentatives de cambriolage, les cambriolages avec vol, les vols de voitures, les vols dans la voiture, les dégâts à la voiture, les vols de motos, les dégâts à la moto, les vols de vélos, les vols de mobylettes et les destructions.

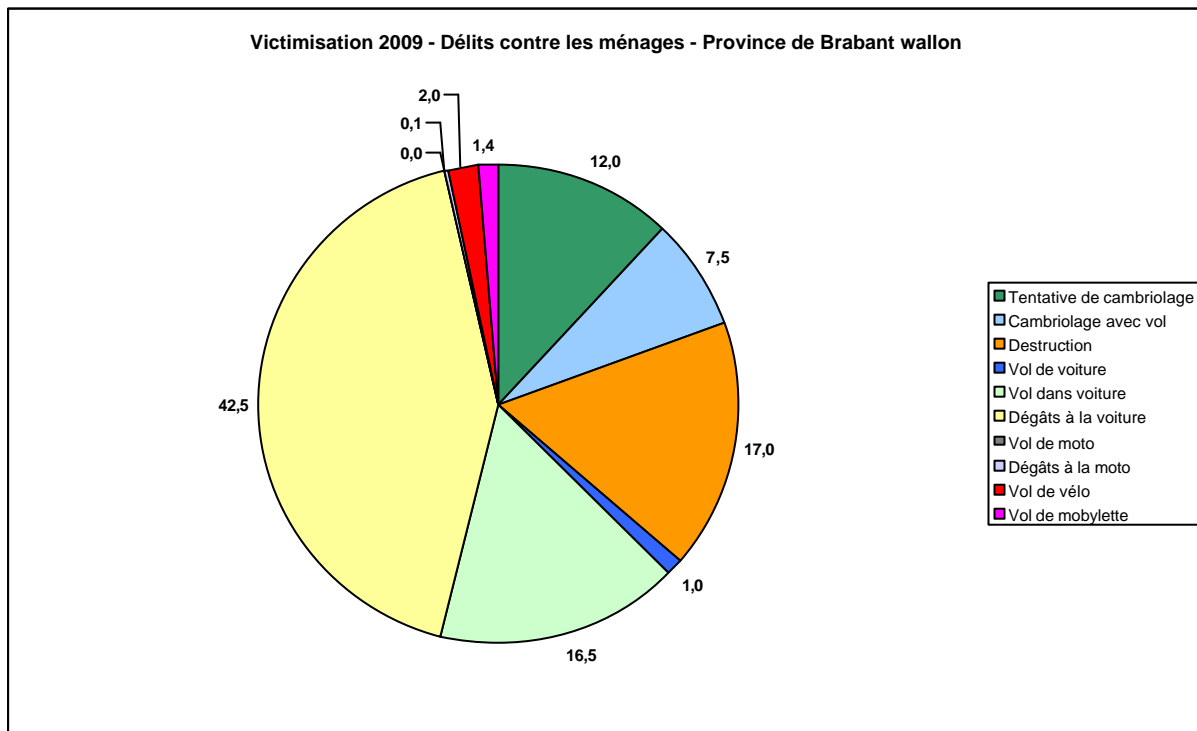


Fig.: Les délits contre les ménages en (2008-)2009. Le total équivaut à 100% des victimes (table: CG. vic A.).

Parmi les délits contre les ménages en 2009 relevés en Province de Brabant wallon, c'est la rubrique «dégâts à la voiture» qui, avec ses 42,5%, est mentionnée en tête des délits les plus fréquemment rencontrés par les citoyens. Les citoyens sont aussi souvent victimes de délits de «destruction» (17%) et de vol dans les voitures (16,5%). Les tentatives de cambriolage sont aussi rencontrées dans 12% des cas. D'autres types de délits sont moins fréquemment mentionnés: 7,5% pour les cambriolages avec vol. Enfin, les délits restants sont présents à moins de 2%.

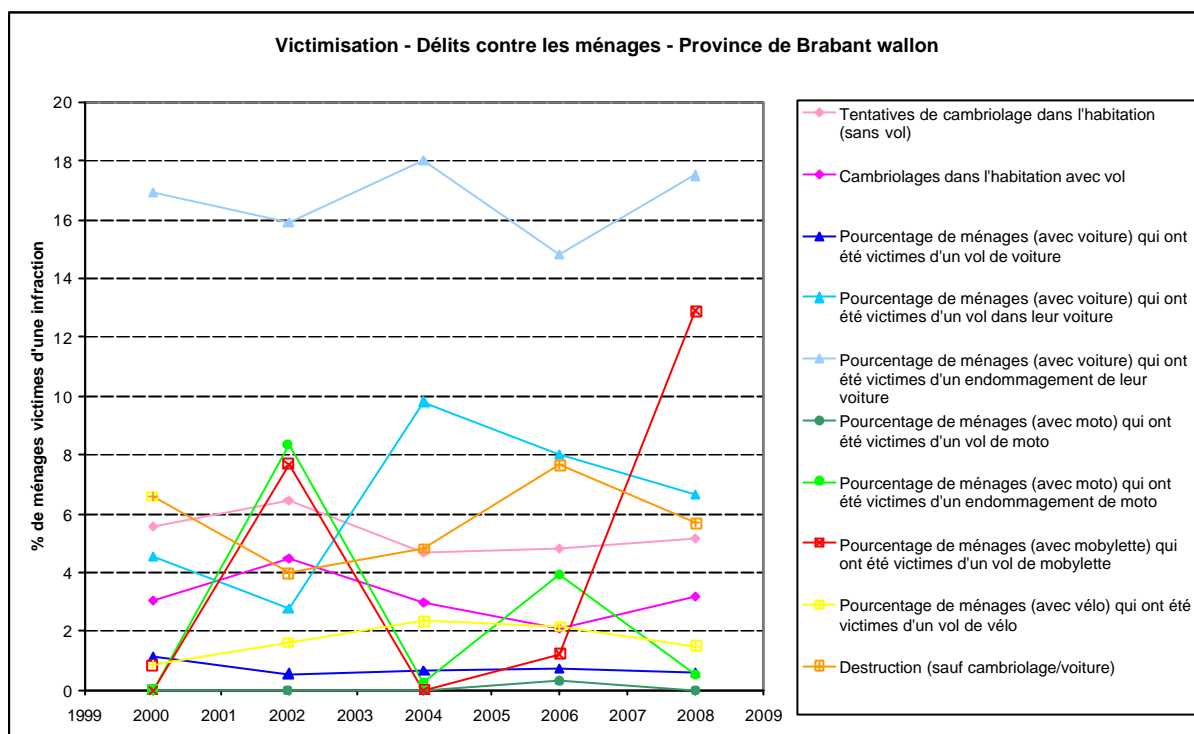


Fig.: Évolution temporelle des délits contre les ménages en 2000, 2002, 2004, 2006 et (2008-)2009, exprimés en pourcentage de ménages victimes d'une infraction (tables: CG vic B.1.2, CG vic B.1.3, CG vic B.2.2.2, CG vic B.2.3.2, CG vic B.2.4.2, CG vic B.3.1.2, CG vic B.3.2.2, CG vic B.3.3.2, CG vic B.3.4.2, CG vic B.4.).

Rapportés au total de la population de tous les ménages en Province de Brabant wallon, les chiffres des victimes présentent l'aperçu suivant.

Dans les 12 mois qui ont précédé l'interview, c'est l'infraction «dégâts à la voiture» qui est la plus fréquemment rencontrée par les citoyens interrogés en Province de Brabant wallon (17,5% de ménages victimes).

Par rapport à 2006, on constate différentes évolutions en Province de Brabant wallon. Trois infractions connaissent une décroissance. C'est le cas des vols dans les voitures (de 8% à 6,6%), des dégâts occasionnés aux motos (de 3,9% à 0,5% des ménages) et des destructions (de 7,6% à 5,7%). Trois autres infractions ont augmenté par rapport à 2006: le cambriolage (de 2,1% à 3,2%), les dégâts occasionnés à la voiture (14,8% à 17,5%) et les vols de mobylettes (de 1,2% à 12,9%).

À plus long terme, il est difficile de dégager des tendances à la hausse ou à la baisse pour la plupart des catégories d'infraction. C'est par exemple le cas du nombre de ménages victimes d'un dégât à une moto ou d'un vol de mobylette, qui connaissent des périodes de hausses et de baisses successives (pas nécessairement significatives vu le faible taux de victimes).

## 4.2. Les délits contre les personnes en Province de Brabant wallon

Les délits contre les personnes concernent la victimisation personnelle. On demande à la personne si elle-même a été ou non, au cours des douze derniers mois, victime d'un délit contre la personne. Les délits contre les personnes se composent des catégories suivantes: vol sur des personnes sans menace/violence, vol sur des personnes avec menace/violence, vol en dehors de la maison, victime absente, menace de violence physique, violence physique, délit de fuite dans la circulation, délit contre la morale sexuelle et autres infractions. On entend par «autres infractions» toute infraction dont aurait été victime la personne interrogée et qui ne serait pas reprise dans une catégorie précédemment citée.

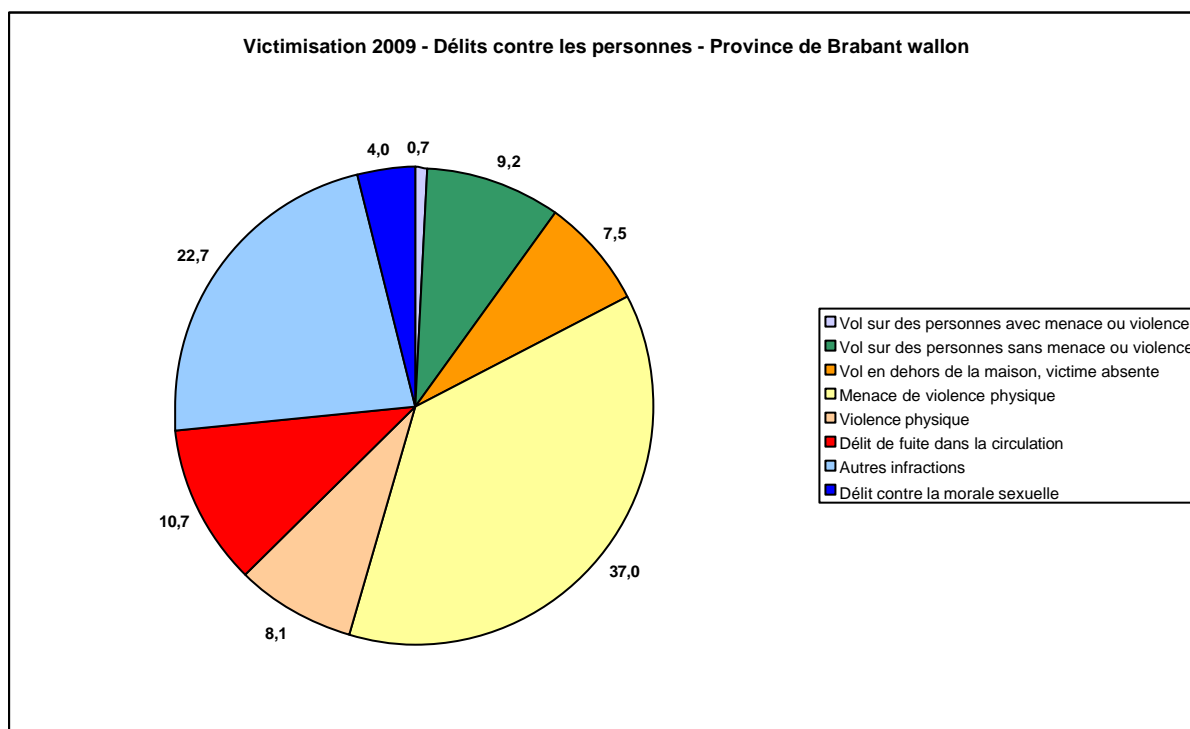


Fig.: Les délits contre les personnes en (2008-)2009. Le total équivaut à 100% des victimes (table CG. vic C.).

Parmi les délits contre les personnes en 2009, c'est la rubrique «menace de violence physique» qui, avec ses 37%, se retrouve en tête des délits les plus fréquemment rencontrés par les citoyens. Dans 23% des cas, le répondant était victime d'un autre type de délit, non précisé. Les délits de fuite dans la circulation sont aussi rencontrés dans 11% des cas. Les types de délits suivants atteignent un peu moins de 1 sur 10 délits mentionnés: 9% pour les vols sur des personnes sans menace ou violence, 8% pour la violence physique et 7,5% pour les vols en dehors de la maison. Enfin, les délits restants sont présents à moins de 5%.

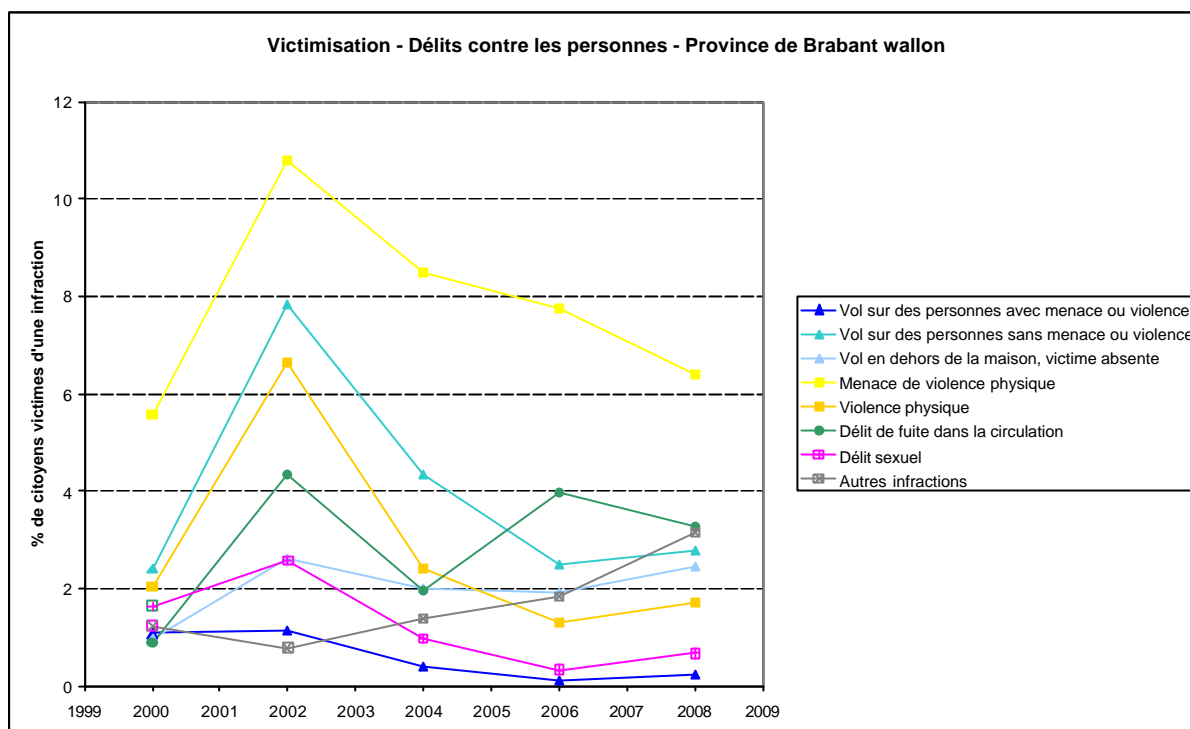


Fig.: Évolution temporelle des délits contre les personnes en 2000, 2002, 2004, 2006 et (2008-)2009, exprimés en pourcentage de personnes victimes d'une infraction. (tables: CG. vicD.2., CG. vicD.3., CG. vicD.4., CG. vicD.6., CG. vicD.7., CG. vicD.8., CG. vicD.9., CG. vicD.10.).

Depuis la première édition de l'enquête du Moniteur de sécurité, c'est la rubrique «menace de violence physique» (6,4%) qui se retrouve en tête des infractions contre les personnes les plus fréquemment rencontrées par les citoyens au cours des douze derniers mois.

Par rapport à 2006 on ne constate pas d'évolution pour la plupart des délits contre les personnes. Néanmoins, le pourcentage de victimes de «menace de violence physique» a à nouveau connu une baisse, de 7,7% à 6,4%. C'est une continuation de la tendance à la baisse établie depuis 2002, après une hausse de 2000 à 2002. Certains autres délits présentent un même pic de croissance en 2002, pour ensuite tendre à la baisse: le vol sans menace ou violence et la violence physique. Ces délits reviennent à leur pourcentage de l'année 2000. «Délit de fuite», par contre, montre à nouveau une augmentation et atteint en fin de compte un résultat supérieur à son pourcentage de l'année 2000 (de 0,9% en 2000 à 3,3%).

### **4.3. Signalement et déclaration**

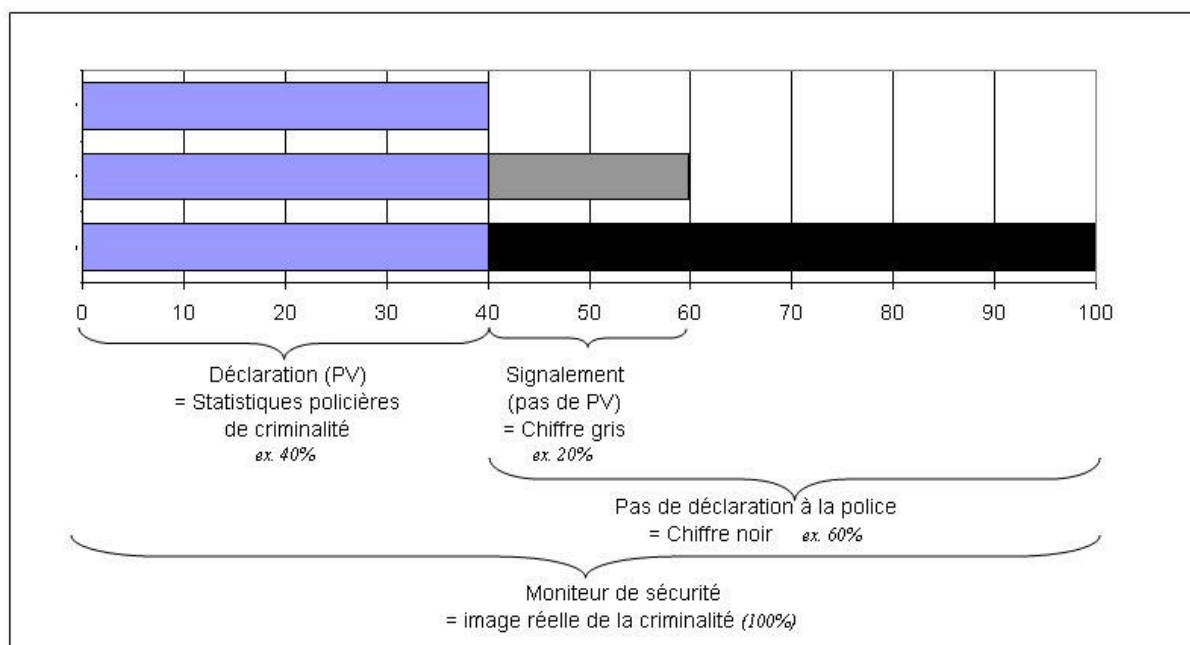
#### **4.3.1. Le Moniteur de sécurité, un indicateur du chiffre noir**

Quel est le nombre réel de faits de criminalité déterminés comme le cambriolage, le vol de voitures et la violence physique? Les données issues des statistiques policières et judiciaires nous renseignent sur les faits criminels pour lesquels un procès-verbal a été dressé (faits enregistrés) ou sur des faits qui sont poursuivis. Une grande partie des faits n'est donc pas prise en considération dans le cas où les victimes n'ont fait aucune déclaration à la police.

On appelle ce phénomène «chiffre noir» c-à-d le nombre de faits criminels pour lesquels il n'y a pas eu de déclaration.

Le Moniteur de sécurité peut donner une indication des chiffres gris<sup>1</sup> et noir étant donné que pour chaque victimisation on pose la question de savoir si le fait a été déclaré et signalé.

Sur base du module «signalement et déclaration», on peut calculer le pourcentage de signalement et de déclaration des différents faits.



#### **4.3.2. Délits contre les ménages**

L'objet de cette rubrique est de déterminer quels types de délits sont signalés et/ou déclarés. Comme les années précédentes, une distinction est faite entre signalement et déclaration. Dans la première situation, on demande au répondant s'il a signalé le délit à un service de police, dans l'autre, si une déclaration ou un procès-verbal a été signé.

<sup>1</sup> Le chiffre gris correspond au nombre de signalements sans déclaration. Les services de police sont tenus au courant de ces faits mais aucun procès-verbal n'est rédigé. Ces faits n'apparaissent donc pas dans les statistiques policières de criminalité enregistrée.

## a) Signalement

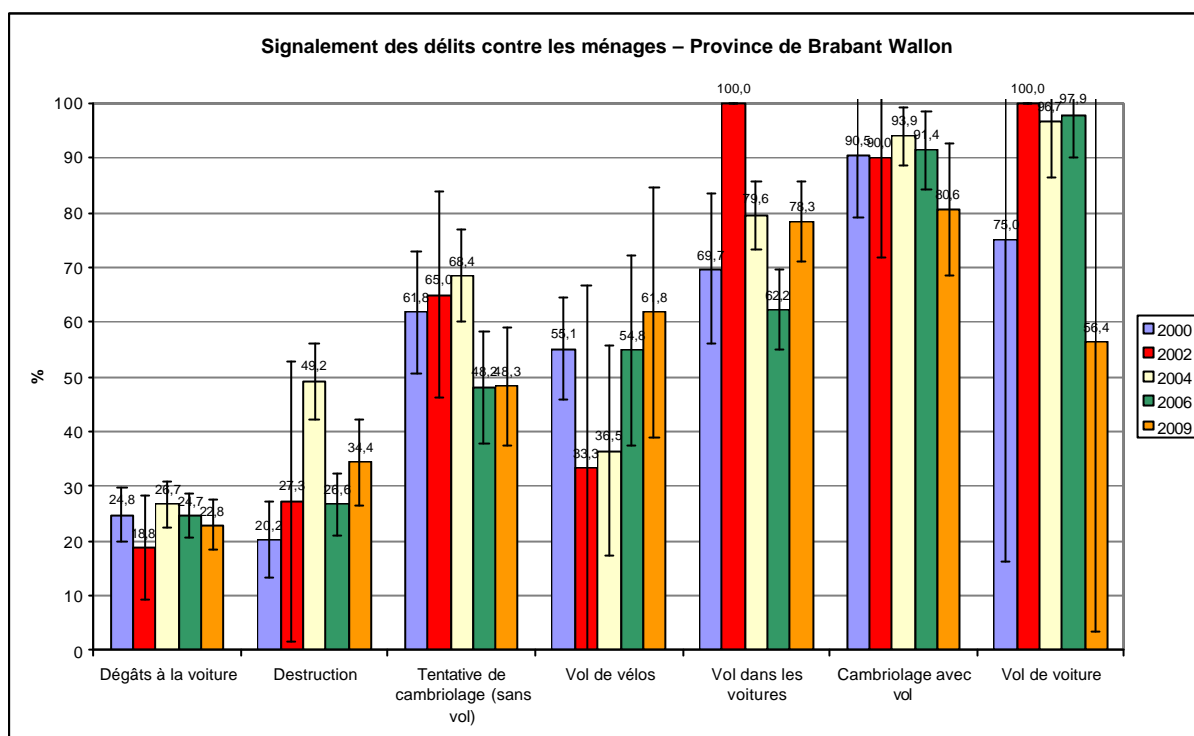


Fig.: Évolution du signalement des délits contre les ménages entre 2000 et 2009 en Province de Brabant wallon (intervalle de confiance à 90%, tables: CG.sig A.1. à CG.sig A.10.).

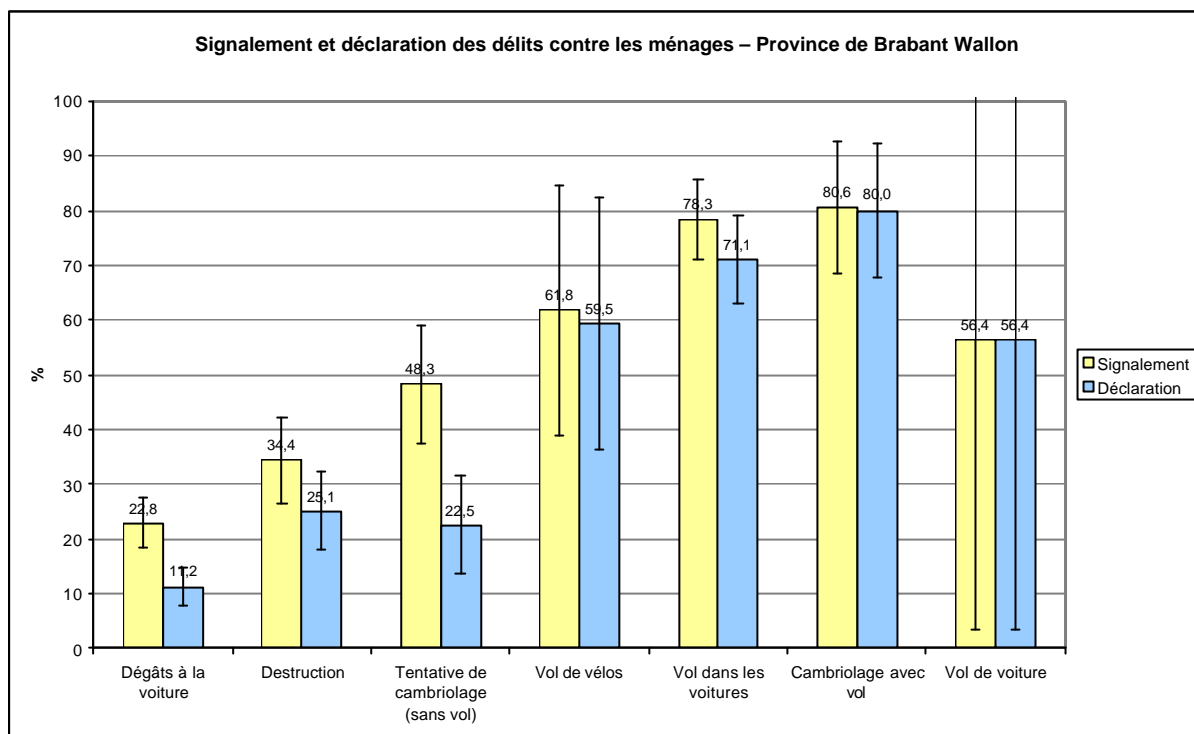
Des différences notables apparaissent en ce qui concerne le taux de signalement suivant le type de délit. Les dégâts à la voiture font toujours peu l'objet d'un signalement (23%). À l'inverse, les cambriolages, par exemple, sont massivement signalés aux autorités de police, on retrouve des taux de signalement supérieurs à 80%.

Par rapport à 2006, la propension à signaler les vols dans les voitures a augmenté de 62% à 78%. À l'inverse, on a constaté une diminution du nombre de signalements de cambriolages avec vol: de 91% à 81%.

En termes d'évolution, certains comportements de signalement sont restés relativement homogènes entre 2000 et 2009, comme les dégâts à la voiture dont le pourcentage de signalement reste proche de 25%.

Des différences temporelles sont néanmoins à signaler en Province de Brabant wallon. Le signalement des tentatives de cambriolage passe de 68%, après 2004, à 48%. De même, le pourcentage de signalements de destruction chute, entre 2004 et 2006, de 49 à 27%. Enfin, le signalement des vols dans les voitures a connu une régression sur cette même période, passant de 80 à 62%, pour cependant, ensuite, monter à nouveau à 78%.

## **b) Déclaration**



*Fig.: Signalement et déclaration des délits contre les ménages en 2009 en Province de Brabant wallon (tables CG.sig A.1. à CG.sig A.10. et CG.sig B.1. à CG.sig B.10.).*

Le graphique représentant à la fois le taux de délits signalés et déclarés montre qu'un signalement ne conduit pas automatiquement à la signature d'un P.-V.

Pour certains délits, comme le vol de voitures ou les cambriolages, les taux de signalement et de déclaration sont très proches.

Par contre, certains autres délits apparaissent moins déclarés que signalés. C'est notamment le cas des tentatives de cambriolages (sans vol). En effet, alors que 48% des tentatives sont signalées à un service de police, seules 22,5% sont enregistrées dans un procès-verbal.

### 4.3.3. Délits contre les personnes

#### a) Signalement

Les délits contre les personnes font l'objet de nettement moins de signalements (28%) aux autorités de police que les délits contre les ménages (44%) en Province de Brabant wallon.

Peu de types de délits contre les personnes atteignent les 50% de signalements. Seuls les vols sur les personnes avec menace/violence atteignent 100% en 2002. Les chiffres récents en matière de signalement recouvrent les vols sur les personnes sans menace/violence (57%) et les violences physiques (52%).

D'autres catégories de délits contre les personnes présentent nettement moins de signalements aux services de police. C'est surtout le cas des délits sexuels et des menaces de violence physique.

Par rapport à 2006, la propension à signaler a augmenté concernant les violences physiques (de 33% à 52%), de même que pour les vols sur des personnes sans menace/violence (de 41% à 57%).

Le signalement des menaces de violence physique a augmenté entre 2000 et 2006, passant de 10% à 26% de signalements. Récemment, la propension à signaler a toutefois à nouveau diminué pour atteindre 17%. On constate également, pour les délits de fuite, une diminution des signalements de 42% à 27%.

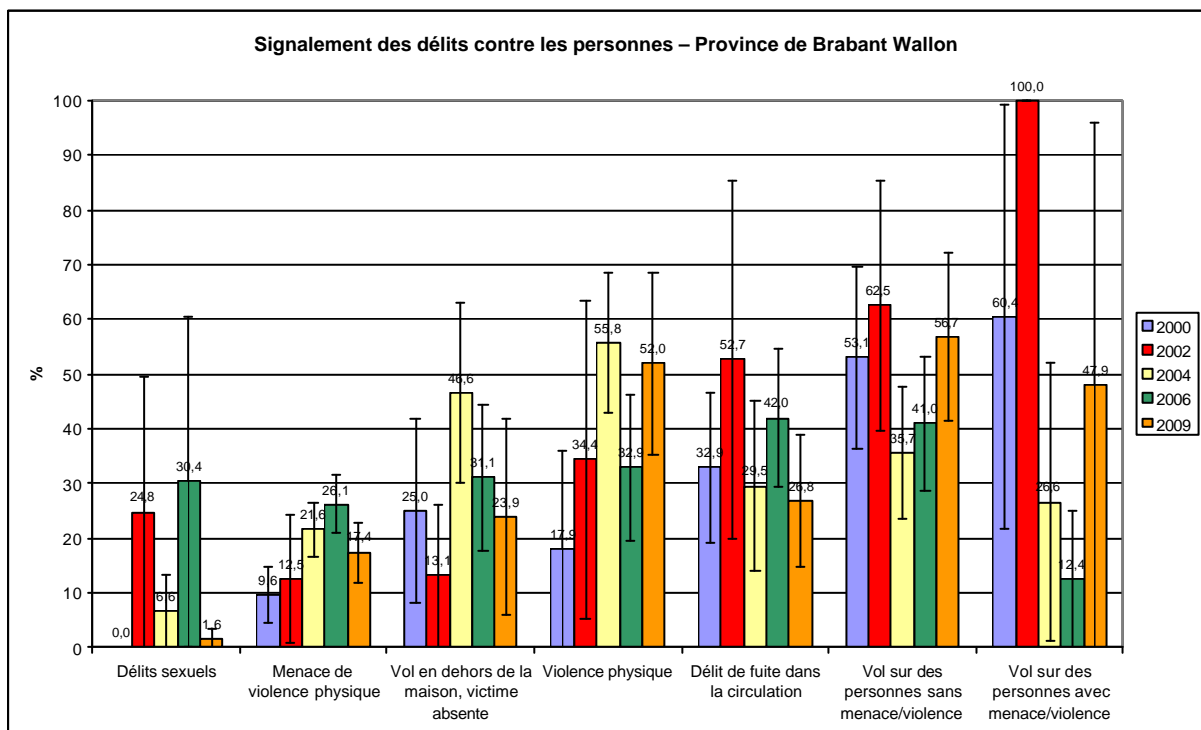
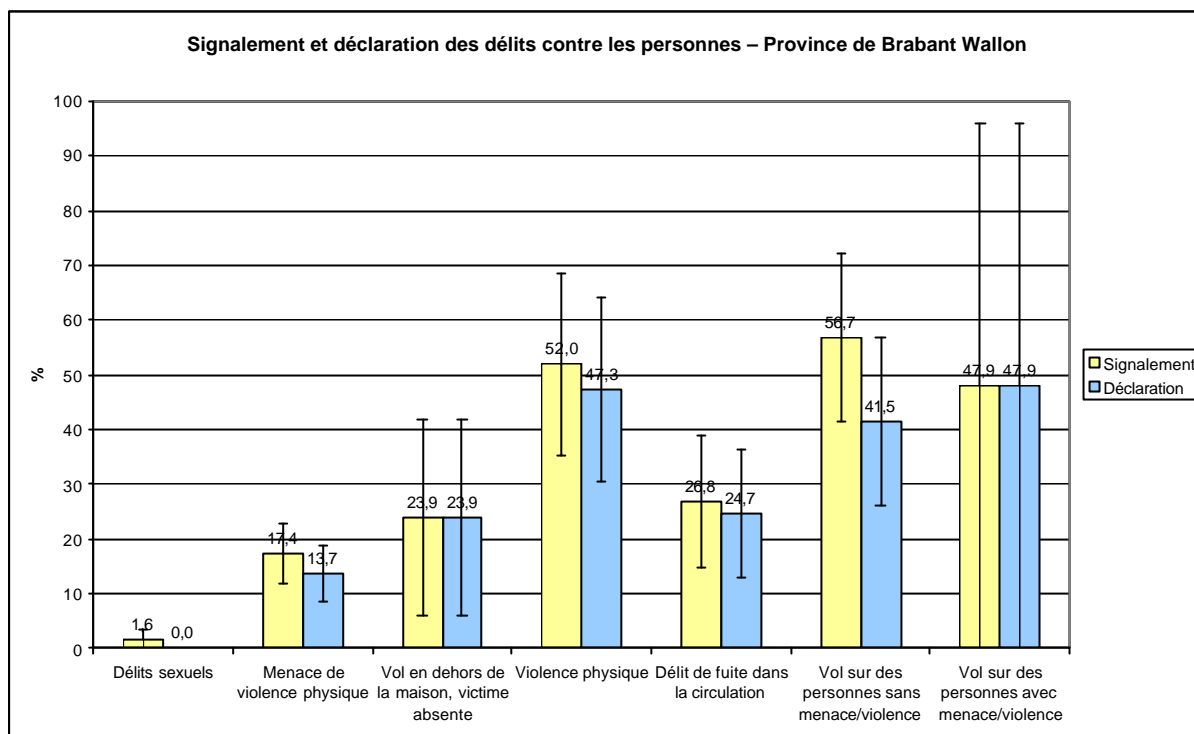


Fig.: Évolution du signalement des délits contre les personnes entre 2000 et 2009 en Province de Brabant wallon (intervalle de confiance à 90%, tables CG.sig C.1. à CG.sig C.7.).



## **b) Déclaration**



*Fig.: Signalement et déclaration des délits contre les personnes en 2009 en Province de Brabant wallon (tables CG.sig C.1. à CG.sig C.7. et CG.sig D.1. à CG.sig D.7.).*

Tout comme pour les délits contre les ménages, le pourcentage de déclarations pour les délits contre les personnes est inférieur au pourcentage de signalements. En moyenne, seuls 23% des délits contre les personnes mentionnés dans le questionnaire sont déclarés. Cela signifie qu'il subsiste 77% de chiffre noir (5% de chiffre gris) en Brabant wallon.

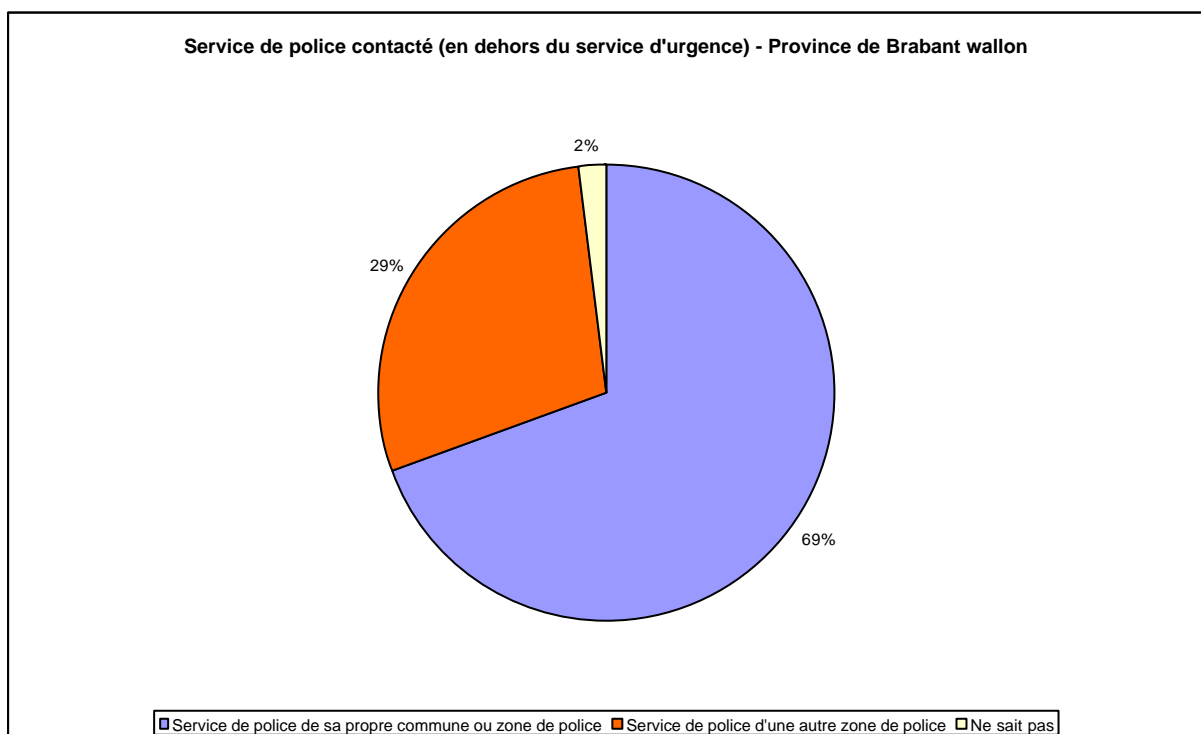
Au niveau de la Province du Brabant wallon, les pourcentages des déclarations ne diffèrent pas de manière statistiquement significative des pourcentages des signalements.

## **Chapitre 5: Dernier délit**

### **5.1. Service de police contacté**

Des questions supplémentaires, en ce qui concerne les circonstances plus précises du signalement, sont posées à propos du dernier délit dont les citoyens interrogés ont été victimes. Ces questions concernent notamment le service de police qui a été contacté dans le cadre de cette dernière victimisation. Une distinction est faite entre le service de police de sa propre zone de police et le service de police d'une autre zone. Les appels via un service d'urgence (100, 101 ou 112) ne sont pas comptabilisés dans ce cadre.

En Province de Brabant wallon, la plupart des citoyens victimes – 69% – ont signalé leur dernier délit au service de police de leur propre zone de police.



*Fig.: Service de police contacté (en dehors du 100/101/112) lors du dernier délit en Province de Brabant wallon (table CG.der A.).*

## 5.2. Satisfaction suite au contact policier

En ce qui concerne la satisfaction globale des victimes au sujet du contact avec la police dans le cadre de la dernière victimisation subie, on peut avancer que celui-ci est en général plus souvent ressenti comme positif (48% sont satisfaits ou très satisfaits) que comme négatif (30% sont insatisfaits ou très insatisfaits) en Province de Brabant wallon.

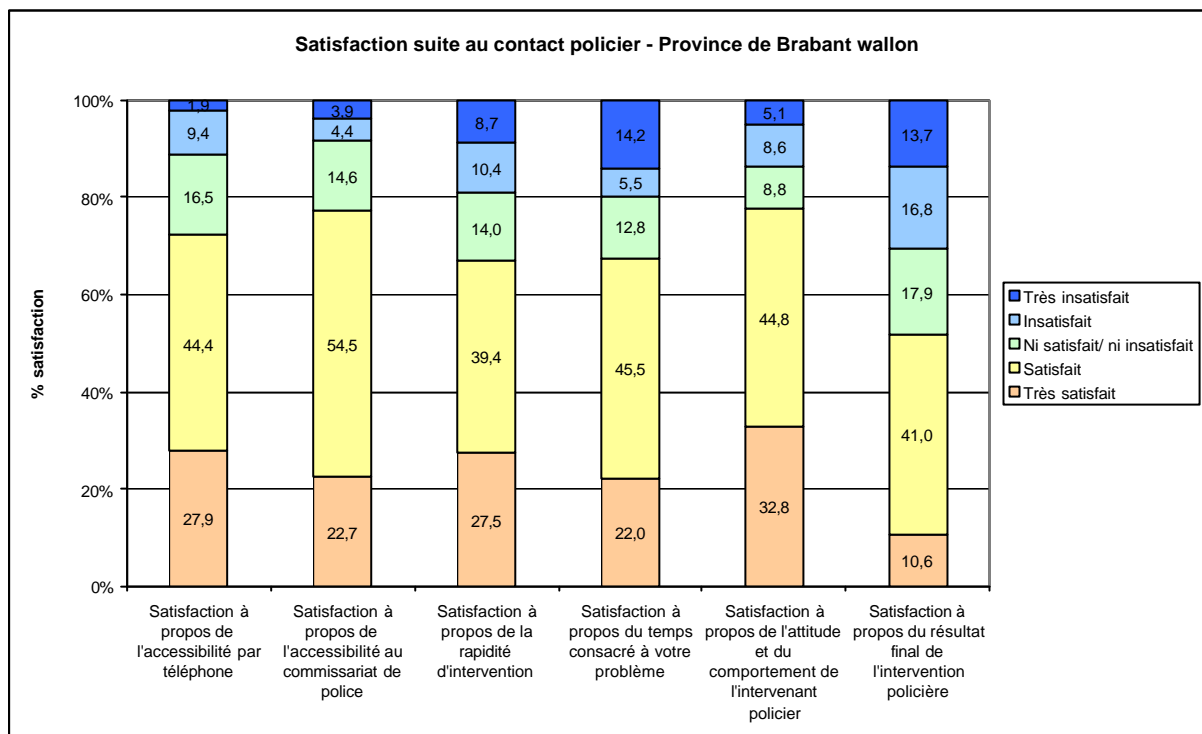


Fig.: Satisfaction suite au contact policier en 2009 en Province de Brabant wallon (tables CG. der B.2. à CG. der B.7).

Les citoyens qui ont eu des contacts avec les services de police lors de leur (dernière) victimisation sont principalement satisfaits quant à l'attitude et au comportement de la police (78% des gens sont satisfaits ou très satisfaits), à l'accessibilité au commissariat (77%) et au téléphone (72% des gens sont (très) satisfaits) en Province de Brabant wallon.

En ce qui concerne les autres raisons de satisfaction, les répondants sont aussi (très) satisfaits, mais dans une moindre mesure, à propos du temps consacré à leur problème (67,5% des gens sont satisfaits ou très satisfaits), à propos de la rapidité de l'intervention (67%) et à propos du résultat final de l'intervention de la police (52%). 30% des répondants sont (très) insatisfaits du résultat final.

En comparant avec le niveau fédéral, il ressort que les habitants de la Province du Brabant wallon se disent tout aussi satisfaits, et ce tant du point de vue global que pour les différents aspects de la prestation policière.

## **Chapitre 6: Les contacts entre la population et les services de police en dehors d'une victimisation en Province de Brabant wallon**

Le Moniteur de sécurité comprend également des questions relatives au fonctionnement policier. Les questions portent sur:

- l'appréciation globale de la population à l'égard du travail policier en Belgique ;
- l'appréciation globale – ainsi que celle relative à certains aspects – de la population à l'égard du travail policier de la commune ;
- les qualités reconnues au personnel policier ;
- l'importance et la qualité du travail attribuées à différentes tâches dévolues aux services de police.

### **6.1. Fréquence des contacts**

Le pourcentage de citoyens ayant eu des contacts au cours des 12 derniers mois avec un service de police en Province de Brabant wallon, contacts autres que dans le cadre de délits, est de 32%. Il s'agit dans environ trois quarts des cas (77%) d'un contact avec les services de police de sa propre commune ou zone de police.

### **6.2. Satisfaction des citoyens à l'égard des contacts avec les services de police**

Environ 73% des habitants de la Province du Brabant wallon se déclarent satisfaits ou très satisfaits à l'égard de leur dernier contact avec les services de police.

En scindant les raisons de satisfaction en fonction du type de satisfaction, les résultats montrent que 84% des citoyens sont (très) satisfaits du comportement des services de police, 82% de l'accessibilité et de la disponibilité des services de police et 70% à propos du résultat de l'intervention de la police.

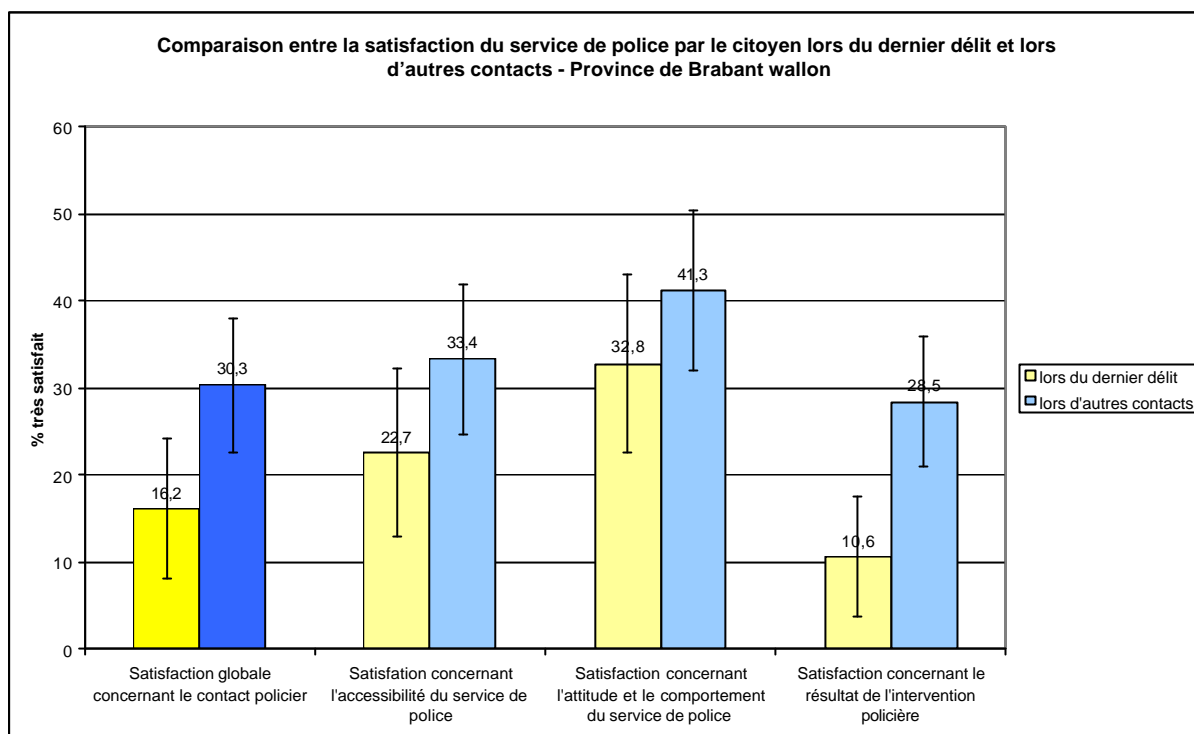


Fig.: Comparaison entre la satisfaction du service de police par le citoyen lors du dernier délit et lors d'autres contacts en Province de Brabant wallon en 2009. (% de très satisfait) (tables CG.der B.1., CG.aut C.1., CG.der B.3., CG.aut C.2., CG.der B.6., CG.aut C.3., CG.der B.7. et CG.aut C.4.).

Le graphique ci-dessus représente la réponse «TRÈS satisfait». Lorsqu'on compare les réponses des personnes qui ont été victimes d'un délit avec celles des répondants qui ont eu un contact avec la police pour d'autres raisons (traitement administratif, indication d'un itinéraire, contravention, etc.), on observe une différence significative entre les deux.

Globalement, 30% des citoyens de la Province du Brabant wallon se disent très satisfaits de leur contact avec un service de police lors d'un autre contact tandis que ce pourcentage tombe à 16% dans le cas où ce dernier contact a concerné une victimisation. Ces pourcentages sont respectivement de 39% et 19% au niveau fédéral.

Cette différence est la plus importante dans le cadre du résultat en matière d'intervention policière. Les victimes sont, de manière significative, moins satisfaites (11%) que les non-victimes (29%). De même, la satisfaction en rapport avec la disponibilité et l'accessibilité des services de police est fort différente: les victimes sont très satisfaites à niveau de 23% contre 33% pour les non-victimes. Seule la satisfaction concernant l'attitude et le comportement des services de police ne montre aucune différence significative entre les victimes et les non-victimes).

## Chapitre 7: Le fonctionnement des services de police en Province de Brabant wallon

### 7.1. Appréciation globale du fonctionnement policier en Belgique par les personnes interrogées en Province de Brabant wallon

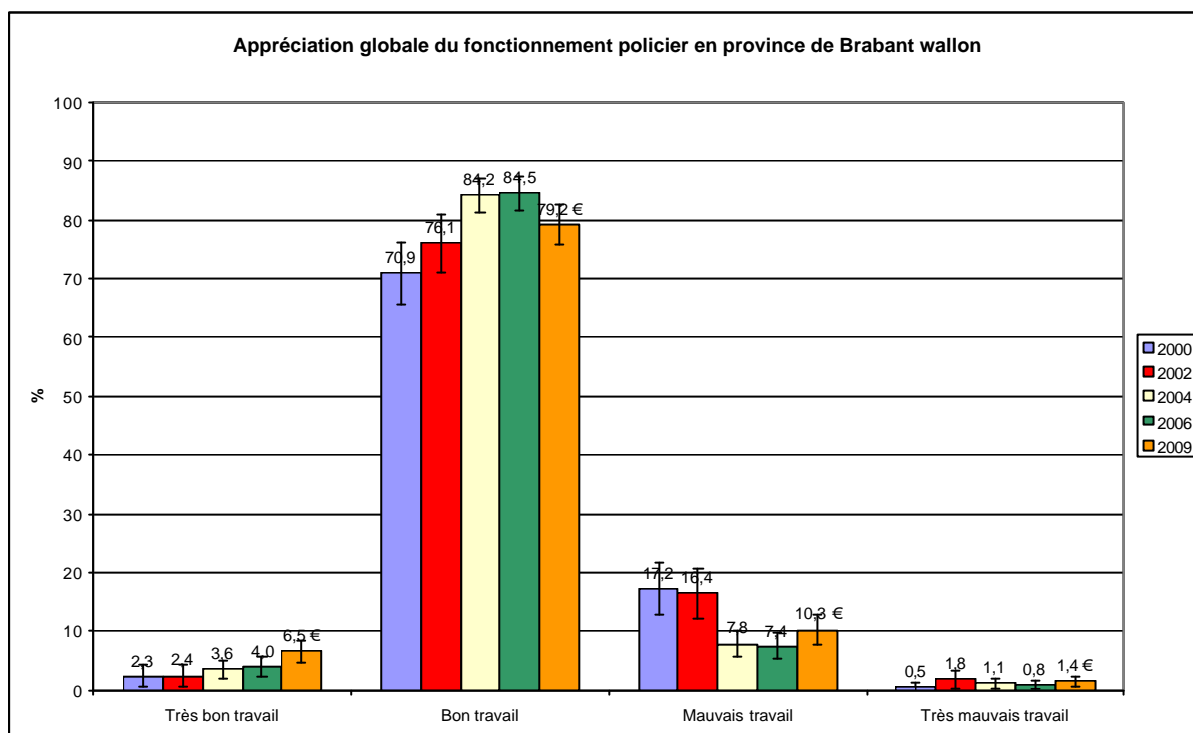


Fig.: Appréciation globale du fonctionnement policier en 2000, 2002, 2004, 2006 et 2009 (Table: CG. pol A.1.). Ce n'est que depuis les versions du questionnaire de 2000 que cette partie s'est développée. Il n'est donc pas possible de réaliser des comparaisons avec les années antérieures à 2000.

Au niveau fédéral, la plupart des citoyens – à savoir 89% – déclarent que la police fournit un bon (voire très bon) travail en Belgique. Les citoyens qui estiment que les services de police fournissent du mauvais (voire très mauvais) travail en Belgique atteignent un pourcentage de 9%. Les 2% restants n'ont pas d'avis sur la question.

Au niveau de la Province du Brabant wallon, 86% des citoyens trouvent que la police fait du (très) bon travail. Le pourcentage est un peu plus faible que celui observé au niveau national. 12% des citoyens de la Province du Brabant wallon trouvent, au contraire, que les policiers font du (très) mauvais travail. Les 2,5% restants n'ont pas d'avis à ce sujet.

Le pourcentage de répondants qui estiment que les services de police réalisent un bon (ou très bon) travail ne montre pas de différence significative par rapport à 2006 en Province de Brabant wallon. A plus long terme, depuis 2000, on constate une augmentation de la satisfaction des citoyens interrogés par rapport au fonctionnement des services de police, passant de 73% en 2000 à 86%. A l'inverse, le pourcentage de citoyens du Brabant wallon estimant que la police fait du (très) mauvais travail est en décroissance, de 18% en 2000 on passe à 12% en 2009.

## 7.2. Les raisons du bon travail des services de police

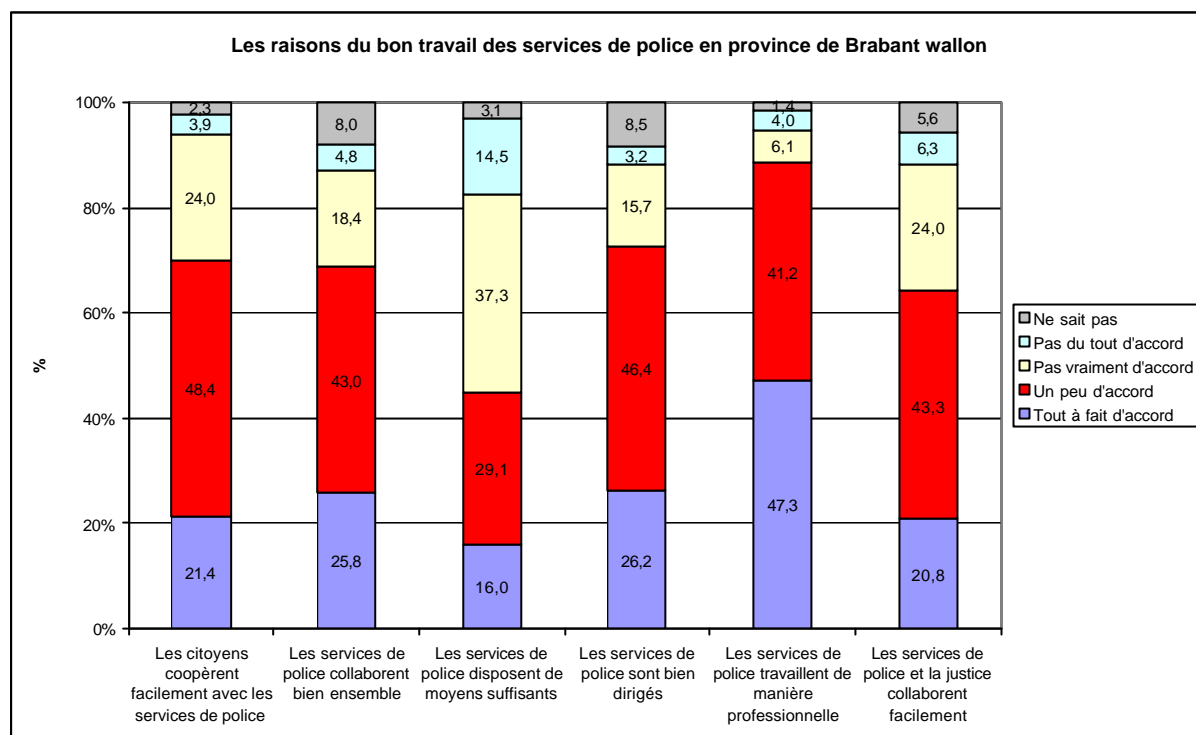


Fig.: Les raisons du bon travail des services de police en 2009 (Tables: CG. pol A.2.1. à CG. pol A.2.6.).

Pour une majorité des citoyens de la Province du Brabant wallon, le fait que les services de police fassent du bon travail tient avant tout à leur professionnalisme (89% tout à fait et un peu d'accord).

Environ 73% des personnes interrogées considèrent que les services de police sont bien dirigés, alors que respectivement 70% et 69% trouvent que la bonne coopération avec les citoyens et des services de police entre eux contribue «un peu» ou «tout à fait» à la qualité du travail.

En revanche, la population convaincue du bon travail des services de police se révèle partagée sur les autres motifs présentés comme susceptibles d'expliquer la qualité du travail policier. Ainsi, 64% des répondants considèrent que la collaboration entre la police et la justice contribue «un peu» ou «tout à fait» à la qualité du travail. Enfin, il apparaît que seulement 45% des citoyens considèrent que les services de police disposent de moyens suffisants.

Comparées au niveau fédéral, les différentes catégories atteignent un résultat moins élevé. Concernant la manière professionnelle de travailler, on ne constate pas de différence entre le niveau de la province et le niveau fédéral. La collaboration entre les services de police et la justice atteint par contre un pourcentage plus élevé en Province de Brabant Wallon: 64% contre 60% au niveau fédéral.

### 7.3. Les raisons du mauvais travail des services de police

Il est également demandé aux personnes interrogées qui ont répondu qu'elles considéraient que les services de police faisaient du mauvais, voire du très mauvais, travail, quelles étaient les raisons de ce sentiment.

La première cause évoquée par la majorité des citoyens ayant participé à l'enquête, à l'échelle fédérale, est le fait que la police et la justice ne collaborent pas bien ensemble (74%). En seconde place, 73% des répondants considèrent que les services de police travaillent de manière trop peu professionnelle.

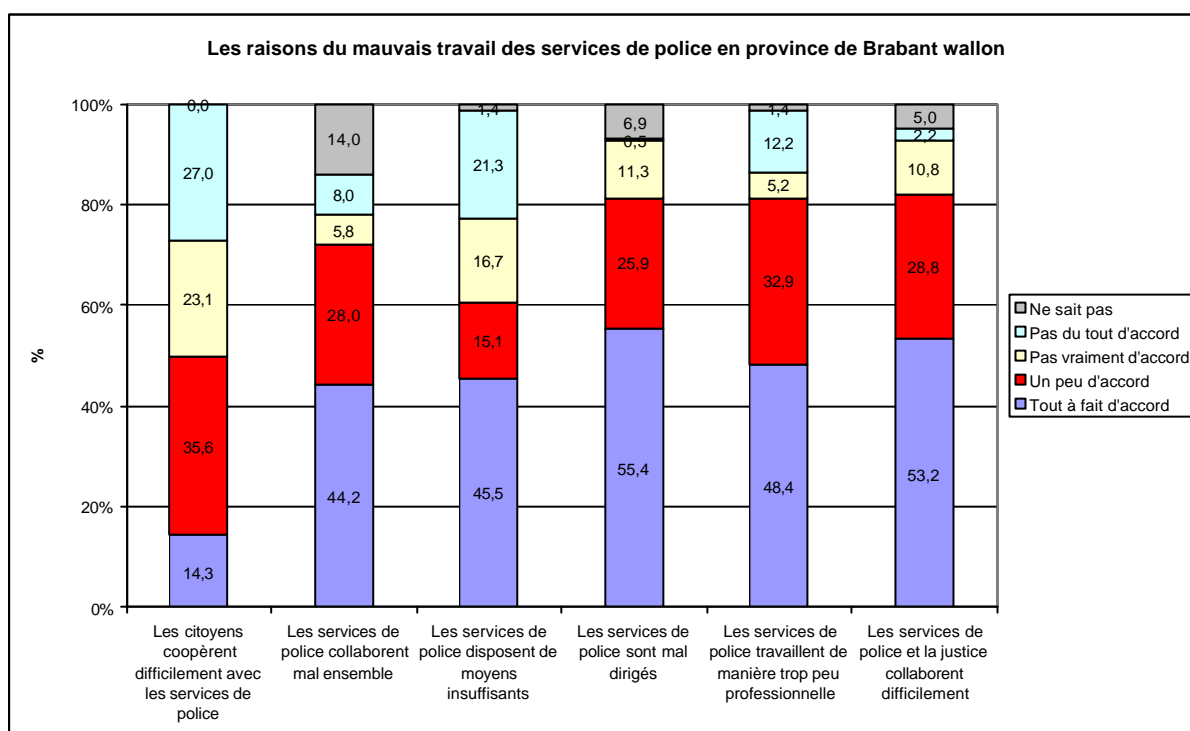


Fig.: Les raisons du mauvais travail des services de police en 2009 (Tables: CG. pol A.3.1. à CG. pol A.3.6.).

Les raisons que les citoyens de la Province du Brabant wallon présentent comme source d'insatisfaction quant au mauvais travail de police sont les suivantes: les services de police et la justice collaborent mal ensemble (82%), les services de police sont mal dirigés (81%) et ils travaillent de manière trop peu professionnelle (81%). 72% des citoyens de la Province du Brabant wallon considèrent que les services de police collaborent mal ensemble et 61% trouvent qu'ils disposent de moyens insuffisants. Enfin, 50% évoquent également la mauvaise collaboration entre les citoyens et les services de police. Concernant ce dernier sujet, il n'y a pas de différence avec le niveau fédéral. Les autres pourcentages à l'échelle de la province sont supérieurs à ceux du pays.



## 7.4. Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier

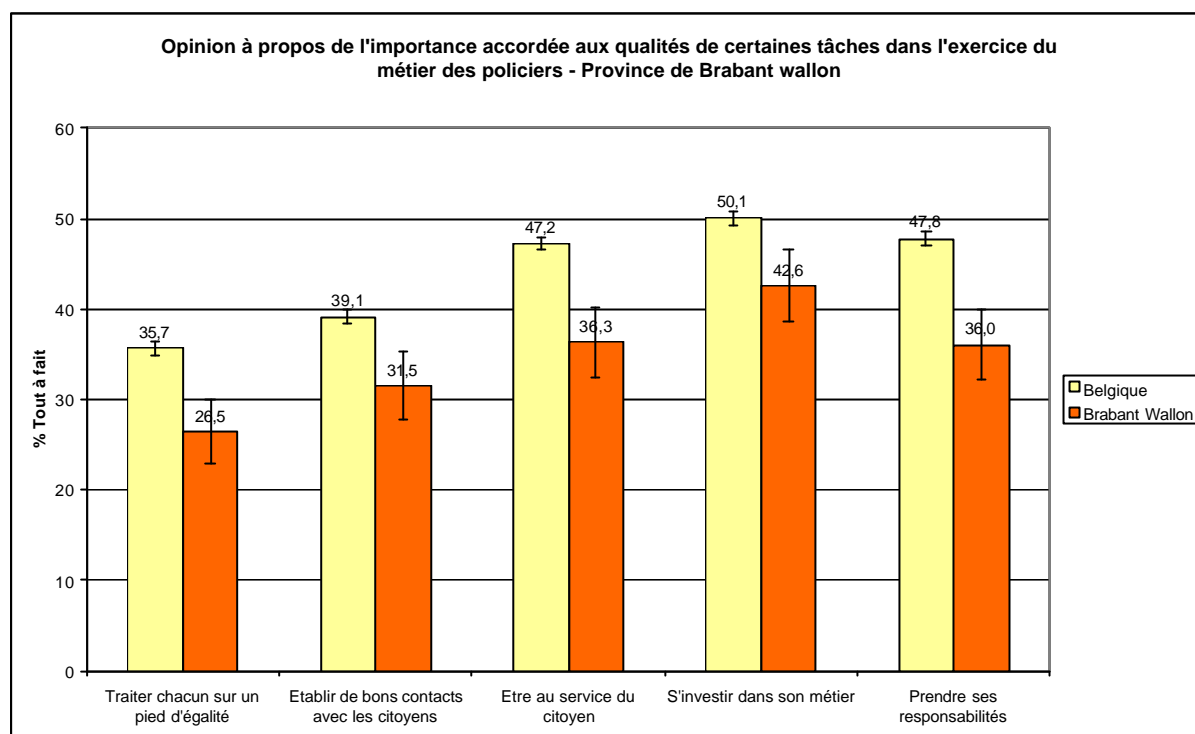


Fig.: Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier dans la Province du Brabant wallon en 2009 (réponse "tout à fait"). Le problème de l'égalité de traitement des citoyens (Tables: CG.pol C.1., CG.pol C.2. CG.pol C.3. CG.pol C.4. CG.pol C.5.).

Le graphique présente les pourcentages des répondants qui estiment TOUT À FAIT que les policiers, lorsqu'ils exercent leur fonction, attachent de l'importance aux qualités qui s'y rapportent.

En Province de Brabant wallon, l'investissement dans leur travail est tout à fait reconnu aux policiers dans l'exercice de leur fonction par plus de 40% des citoyens interrogés.

Le service au citoyen, le sens des responsabilités et l'établissement de bons contacts avec les citoyens est également une qualité reconnue aux policiers par environ un tiers des citoyens de la Province du Brabant wallon.

C'est un peu moins le cas lorsque l'on considère le fait de traiter chacun sur un pied d'égalité, quels que soient sa nationalité, sa religion, son statut social ou son sexe (26,5%). Pour cette dernière qualité, un plus grand nombre de citoyens interrogés considèrent que ce n'est pas vraiment (19%), voire pas du tout (12%), pris en compte par les policiers dans l'exercice de leur travail.

Une comparaison avec le niveau fédéral nous apprend que les citoyens de la Province du Brabant wallon apprécient moins l'importance qu'accordent les policiers aux qualités précitées. C'est le cas pour toutes les qualités citées, et ce de manière statistiquement significative.

## 7.5. L'appréciation de la qualité du travail lors de l'exécution des différentes tâches policières

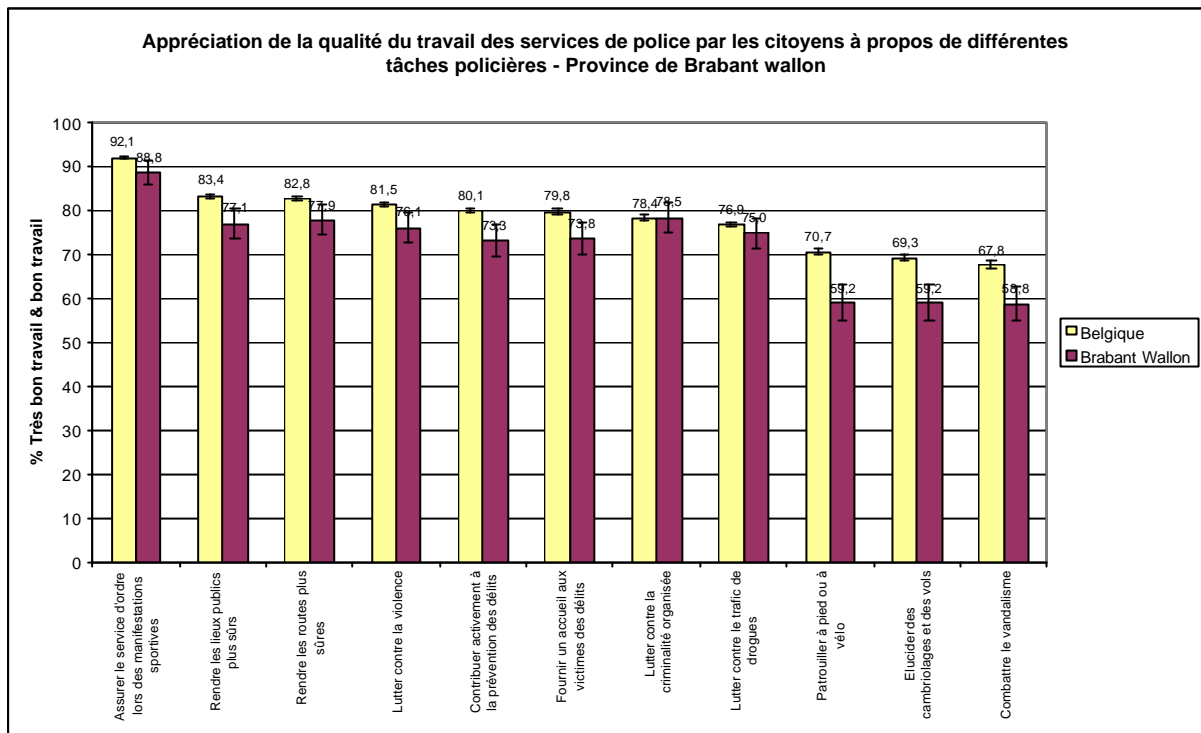


Fig.: L'appréciation de la qualité du travail des services de police par les citoyens à l'égard des différentes tâches policières en 2009 en Province de Brabant wallon (Tables: CG.pol D.1., CG.pol D.2., CG.pol D.3., CG.pol D.4., CG.pol D.5., CG.pol D.6., CG.pol D.7., CG.pol D.8., CG.pol D.9., CG.pol D.10., CG.pol D.11.).

Quand on demande si les services de police accomplissent correctement ou non différentes tâches policières, on obtient le résultat suivant. Presque **90%** des personnes considèrent que les services de police réalisent un (très) bon travail en matière de maintien de l'ordre pendant les manifestations sportives, et ce tant au niveau national que provincial.

Environ **70% à 80%** des citoyens de la Province du Brabant wallon estiment que la police accomplit un (très) bon travail quand il s'agit de maintenir la sécurité sur les routes, de rendre plus sûrs les lieux publics, de lutter contre la violence, de prévenir les infractions, de prendre des mesures en matière d'accueil des victimes, de lutter contre la criminalité organisée et le commerce de drogues.

Enfin, presque **60%** des personnes estiment que la police accomplit un (très) bon travail en ce qui concerne les patrouilles à pied ou à vélo, l'élucidation des vols et cambriolages et la lutte contre le vandalisme.

Un écart important est néanmoins à signaler entre le niveau fédéral et celui du Brabant wallon pour presque toutes ces qualités. En moyenne, 5 à 10% des citoyens brabançons sont moins satisfaits. De la façon dont les services de police luttent contre la criminalité organisée et le commerce de drogues, il n'y a pas de différences significatives entre les deux niveaux.

## 7.6. L'agent de quartier

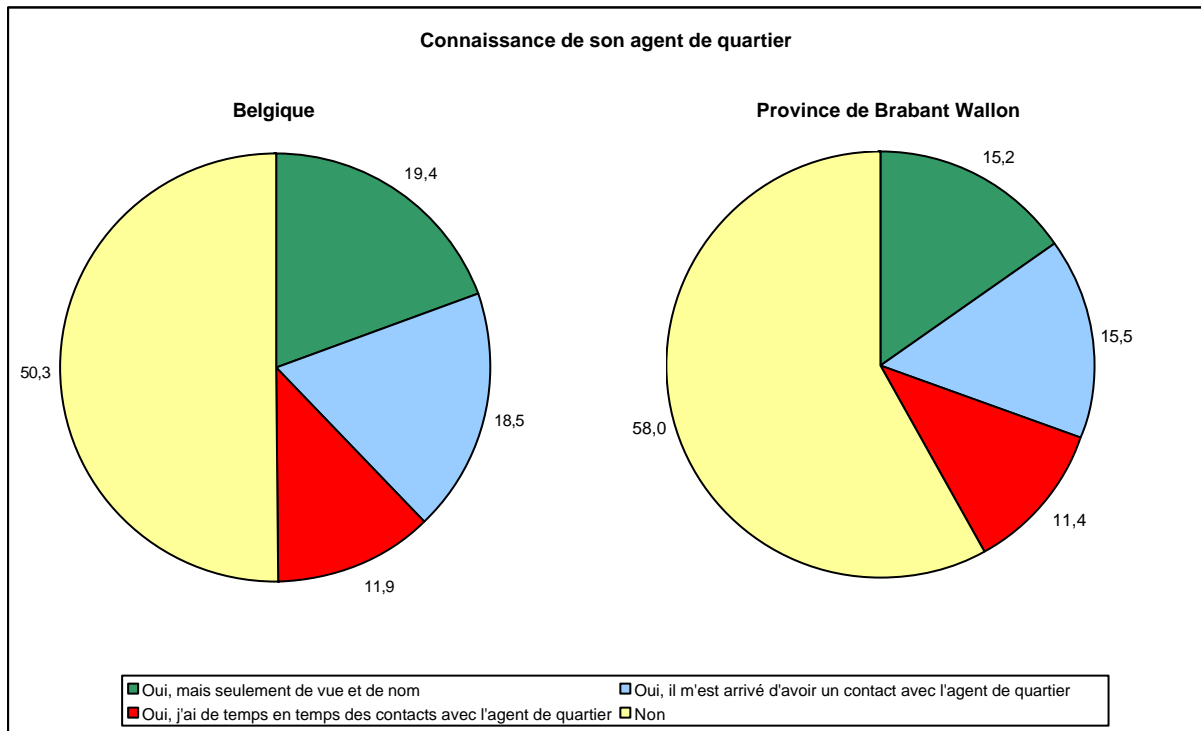
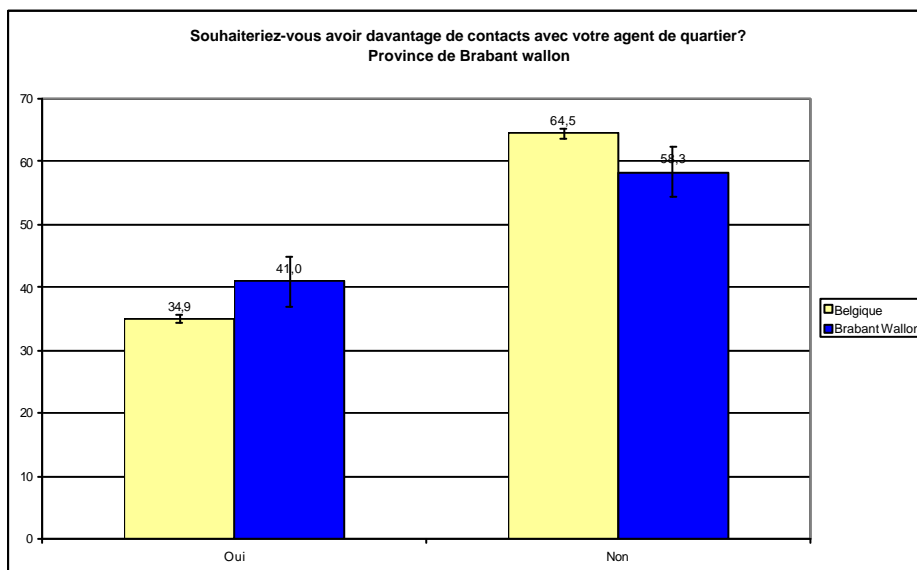


Fig.: La connaissance de l'agent de quartier par les citoyens en 2009, en Belgique et dans la Province du Brabant wallon (Table: CG.pol E.1.).

La moitié de la population belge déclare ne pas connaître son agent de quartier. C'est encore plus le cas dans la Province du Brabant wallon où 58% des sondés ne le connaissent pas. Néanmoins, 41% des répondants brabançons souhaiteraient davantage de contacts avec leur agent de quartier, cette demande atteint les 35% à l'échelle du pays.



Parmi ceux qui le connaissent, 15% ne le connaissent que de vue ou de nom, 15,5 autres pour cent ont déjà eu un contact avec leur agent de quartier et enfin seulement 11,4% ont de temps en temps un contact avec lui.

Fig. : Le souhait de connaître davantage son agent de quartier (Table: CG.pol E.2.).